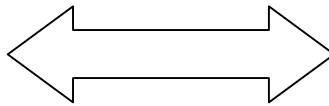


Les partenariats entre les acteurs de Rhône-Alpes et le Burkina Faso



Saint Fons - 16 mai 2000

Le 16 mai 2000 s'est déroulée à Saint Fons (69) une réunion organisée par RESACOOOP sur le thème :

« les partenariats entre les acteurs de Rhône-Alpes et le Burkina Faso ».¹

Cette rencontre a réuni 85 personnes issues de collectivités locales, associations, structures de santé, ainsi que de lycées qui mènent des actions de coopération avec des acteurs du Burkina Faso.

Quelques adresses

Organisateur :

RESACOOOP

RESEAU d'APPUI A LA COOPERATION EN RHONE-ALPES

30 rue Sainte Hélène, 69002 Lyon

Tél. 04.78.42.96.82 / Fax. 04.72.41.99.88

Animateurs : Corinne Lajarge et Antonio Silveira

Email. Mail@resacoop.org

Adresse électronique. <http://www.resacoop.org>

Hôte :

Mairie de Saint Fons

BP 100, 69195 Saint Fons cedex

Tél. : 04 72 09 20 20 / Fax 04 72 09 20 40

Contact : M. Rolland Chiavazza (adjoint au maire)

Après un échange d'expérience des participants, trois intervenants ont fait part de leur approche de la coopération avec le Burkina Faso.

Intervenants

Ministère des Affaires étrangères

57 Boulevard des invalides, 75700 Paris 04 SP

Tél. 01.53.69.30.00 - Fax. 01.53.69.35.98

Contact : M. William Bénichou

Cités Unies France

9, rue Christiani, 75018 PARIS

Tél 01 53 41 81 81 - Fax. 01 53 41 81 41

Contact : M. Michel Roux

Comité de Coordination des ONG pour le Burkina Faso

14, Passage Dubail, 75010 Paris

Tél. 01 40 36 60 60 - Fax. 01 40 36 60 61

Contact : Mme Elsa Vanden Bossche

¹ Annexe n°1

SOMMAIRE

1^{ère} Partie

Etat de la coopération entre les acteurs de Rhône-Alpes et le Burkina Faso	p.4
--	-----

2^{ème} Partie

Synthèse des débats	p.10
Thème 1 Les relations entre les acteurs Rhônalpins et Burkinabés	p.10
Thème 2 L'implication dans les plans locaux de développement	p.12
Thème 3 L'appui à la décentralisation et à la démocratisation	P.13
Thème 4 La concertation entre partenaires français	p.14

3^{ème} Partie

Présentation des réseaux d'appui :	p.15
Cités Unies France - C.U.F.	p.15
Comité de Concertation des OSI au Burkina Faso - CCOBF	p.17
Réseau d'Appui à la Coopération en Rhône-Alpes - RESACOOOP	p.18
Orientations du Ministère des Affaires étrangères en matière de coopération avec le Burkina Faso	p.19

Annexes

Annexe 1	Evaluation de la réunion
Annexe 2	Tableau synthétique des acteurs de Rhône-Alpes
Annexe 3	Les travaux de la 6 ^{ème} session de la commission mixte Franco-Burkinabée (Ouagadougou - mars 1999)
Annexe 4	La contribution des collectivités locales et des associations à la commission mixte Franco-Burkinabée (Ouagadougou - mars 1999)
Annexe 5	Qu'est ce qu'une Commission Mixte
Annexe 6	La décentralisation au Burkina Faso
Annexe 7	Fiche ambassade de France au Burkina Faso
Annexe 8	Liste des participants et des structures engagées au Burkina Faso
Annexe 9	Contribution du Ministère des Affaires Etrangères

Etat de la coopération entre les acteurs de Rhône-Alpes et le Burkina Faso

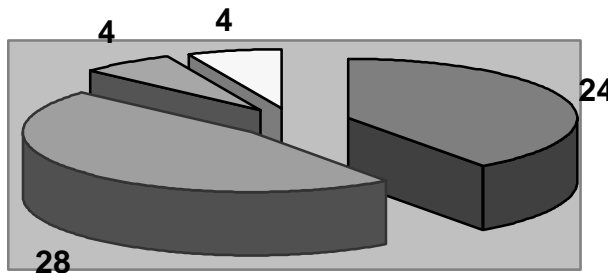
Etat des lieux réalisé par RESACOOOP en mai 2000

Les acteurs

RESACOOOP recense 60 organisations² en Rhône-Alpes qui sont engagées dans une action de coopération avec le Burkina Faso dont :

- ☛ 24 Collectivités locales
- ☛ 28 ONG, associations
- ☛ 4 Structures liées à la santé
- ☛ 4 Etablissements scolaires

Les acteurs de Rhône-Alpes au Burkina Faso



Les partenaires des projets

Si prioritairement des structures engagent des partenariats avec leurs homologues (ville à ville, hôpitaux à hôpitaux), nous constatons une multiplication des acteurs engagés dans une même action de façon concertée.

² Annexe n°2

Localisation des acteurs et des projets

Au Burkina Faso

Les organisations sont surtout présentes dans les provinces autour de la capitale et au centre du pays. L'intervention des acteurs Rhônalpins est présente dans 21 provinces sur 45. Ce sont les provinces de Houet au Sud-Ouest (Bobo-Dioulasso) et du Kadiago au centre (Ouagadougou) où l'on trouve le plus d'acteurs.

En Rhône-Alpes

Les organisations sont surtout présentes sur le département du Rhône.

1. HOUET
07. Solidarité Ardèche-Afrique Bobo-Dioulasso 07. Amitié et partage Bobo-Dioulasso 69. Interaction pour le développement Bobo-Dioulasso 69. Neuville sur Saone Toussiane 69. Adel bourkina Bobo-Dioulasso 74. Micro Africa Bobo-Dioulasso
2. MOUHOUN
07. Solidarité Ardèche Afriquel Magnimasso 07. Criad Ardèche Kossi Souro : Magnimasso 74. Solidarité 1/3 Monde Monkuv
3. YATENGA
38. Les amis de Gomponsom Ouahigouya 69. Jérémie Rhône-Alpes Ouahigouya 73. Chambéry Ouahigouya 74. Hôpital de Chambéry Ouahigouya 74. Ecole d'infirmiers de Chambéry Ouahigouya
4. BAM
69. Gourcy
5. GANZOURGOU
26. Les amis de Gadghin Gadghin 69. Partage 1/3 Monde Mogtedo 69. Villeurbanne Koulweogo et Tibin
6. KOMPIENGA
74. La cluzaz Kompiega
7. KOURITTENGA
01. ADEIS Koupéla 69. Comité de Jumelage de Grenoble Koupéla
8. BAZEGA
07. Teil 26. Coups de pouce

10. BOULKIEMDE	11. SENO	12. ZONDOMA	13. SISSILI
01. ORSAL Koudougou 69. Solidarité Afriquel Koudougou 74. Lycée Germain Sommeiller Koudougou 74. APKAL Koudougou	74. Ancey le Vieux Dori	69. Chassieu Goury et Zam	69. Limonest Boura



9. KADIOGO
01. Micromégas Ouagadougou 07. Amitié et partage Ouagadougou 38. Union de Quartier Berriat/StBruno (Grenoble) Ouagadougou 69. Le grand Lyon Ouagadougou 69. Adel Bourkina Ouagadougou 69. Association Laafiasso Ouagadougou 73. Entremonts et peuples Tabtenga

Autres Organisations
01. Association pour le Dév agro industriel du Sahel 07. Lycée Olivier de Serres 07. Amitié et partage 26. Centre culturel de Montélimar 42. Ville de Firminy 42. Centre social de Riorges 42. Fédération Œuvre laïques 69. Campagnon scouts de Dardilly 69. Association les enfants d'abord 69. Hospice civil de Lyon 69. Partage des savoirs 69. Partage et aide interactifs Nord-Sud 69. Aide au Burkina Faso pour son développement humain 74. Echange et partage de A à Z

21. GNAGNA
42. Via Nebba Nebba

14. LES BALE
26. Club tricastin Yona 69. Tiscien Bassaci
15. SAMMATENGA
07. Saint-Montant Poulallé
16. OUBRITENGA
69. Lentilly Kouila 69. Saint Fons Voaga 69. Mions Voaga 69. Toussieu Voaga 69. Marenne Voaga 69. Communay Voaga
17. NAHOURI
42. Mably Po
18. ZIRO
69. Solidarité Franco-Burkinabé
19. KOSSI
69. Adel Burkina Nouna
20. GOURMA
26. Coup de pouce Guilguin

01. AIN

Péronnas |
 ADAIS | Koupéla
 Micromégas | Ouagadougou
 ORSAC | Koudougou
 Association pour le Dév
 agro industriel du Sahel

07. ARDECHE

Ville du Teil | **Bazega**
 Conseil Général de
 l'Ardèche | Bobo Dioulasso
 Montant | Poullalé
 Amitié et partage | Bobo
 Dioulasso et Ouagadougou
 CRIAD | Kossi
 Lycée Olivier de Serres |
 Amitié et Partage |

26. DRÔME

Les amis de Gadghin |
 Gadghin
 Coups de pouce | **Bazega** et
 Guilguin
 Club Tricastin | Yona
 Centre social de
 Montélimar

38. ISERE

Les amis de
 Gomponsom | Ouahigouya
 Union de quartier Berriat/St
 Bruno (Grenoble)
 | Ouagadougou

42. LOIRE

Ville de Firminy |
 Ville de Mably | Pô
 Via Nebba | Nebba
 Centre social de Riorges |
 Fédération Œuvre Laïque |

**69. RHÔNE**

Neuville sur Saône | Toussaine
 Gourcy | **Bam**
 Grigny | Koupéla
 Le Grand Lyon | Ouagadougou
 Chassieu | Goury et Zam
 Limonest | Boma
 Lissieu | Bagassi
 Lentilly | Kouila
 St Fons | Voaga
 Mions | Voaga
 Toussieu | Voaga
 Marenne | Voaga
 Communay | Voaga
 Villeurbanne | Koulweogo et Tibin
 Interraction pour le développement
 | Bobo Dioulasso
 Action solidaire de développement
 | Gorom Gorom
 Adel Burkina | Bobo Dioulasso,
 Ouagadougou et Nouna
 Jérémie Rhône-Alpes | Ouahigouya
 Partage 1/3 monde | Mogtédo
 Compagnon scouts de Dardilly |
 Solidarité Afrique | Koudougou
 Solidarité Franco Burkinabé | **Ziro**
 Hôpital St Jean de Dieu |
 Ouagadougou
 Association les enfants d'abord |
 Hospice civile de Lyon |
 Partage des savoirs |
 Partage et aide interactifs Nord-
 Sud |
 Aide au Burkina Faso pour son
 développement humain |

73. SAVOIE

Entremonts et peuples |
 Tabtenga
 Hôpital de Chambéry |
 Ouahigouya
 Ecole d'infirmiers de
 Chambéry | Ouahigouya

74. HAUTE SAVOIE

La Cluzaz | Kompiega
 Annecy le Vieux | Dori
 Micro Africa | Bobo
 Dioulasso
 Solidarité tiers monde |
 Monkuy
 Lycée Germain
 Sommeiller |
 Koudougou
 Echange et Partage de A à
 Z |
 APKA | Koudougou

Les domaines de coopérations

Nous avons recensé **60** projets. Nous retrouvons un grand nombre de domaines de coopération, la plupart du temps associés dans un même projet.

Prioritairement on retrouve :

L'éducation, l'eau et la santé : des projets qui se situent en « zone » rurale. Puis, l'humanitaire, le développement agricole et rural, l'économie, le développement urbain et pour terminer l'appui institutionnel.

Les interrogations que soulève l'état des lieux

2 Relations entre les acteurs Rhônalpins et les acteurs Burkinabés :

Au travers des projets présentés, il est difficile de percevoir les relations, concertation entre partenaires français et burkinabés. Toutefois, des organisations ont cité des partenaires locaux, tout en soulignant des difficultés dans leur relation de partenariat.

Ces difficultés amènent quelques questions :

- Comment les acteurs locaux sont-ils impliqués dans la mise en œuvre des actions ?
- Quelles sont les attentes des acteurs français vis à vis des acteurs burkinabés et réciproquement ?
- Sur quelles bases engager les relations de coopération ?

2 Implication dans les plans locaux de développement.

Des structures soulignent leurs difficultés face à la quantité de micro projets et à leur diversité. Elles se posent la question de passer d'une action ponctuelle à une action de développement global concertée avec les acteurs Burkinabés. Dans le cadre de la décentralisation les collectivités locales burkinabées sont dotées de réelles compétences. Pour répondre aux attentes de leurs citoyens elles mettent en place des « **plans locaux de développement** ».

- Quelle articulation existe t-il avec les autres acteurs ?
 - L'Etat Burkinabé
 - La Coopération Française
 - L'Europe
 - La Société Civile
 - Autres
- Quels cadres de concertation sont mis en place ? A l'initiative de qui ?

2 Décentralisation et démocratie.

Durant les 10 dernières années l'Etat Burkinabé a amorcé une dynamique d'ouverture politique de démocratisation. Dans le même temps a été mise en œuvre la décentralisation.

- En quoi les projets contribuent-ils à la décentralisation ?
- En quoi les projets contribuent-ils à un appui institutionnel ?
- Cet appui va-t-il dans le sens de la démocratie locale ou renforce-t-il le pouvoir de notables locaux ?

- Les oppositions françaises et burkinabées sont-elles associées ou non aux projets de partenariats ?
- L'expérience des partenariats conduits avec le Sud permet-il également de renforcer la démocratie locale en France ?
- Quels outils sont mis en place pour favoriser la transparence sur les projets en France et au Burkina Faso ? (vis à vis de la population par exemple)

2 Les relations entre partenaires français :

Des organisations en France ont un partenariat autour d'un même projet avec d'autres organisations françaises (des associations, un conseil général, une chambre d'agriculture...) Des organisations souhaitent connaître davantage les acteurs Rhônalpins engagés au Burkina Faso pour pouvoir se concerter sur les actions menées dans une même zone ou sur une même problématique.

- Qu'en est-il exactement de ce type de collaboration entre ces différents acteurs ?
- Comment « ajuster les points de vues et les actions entre les différents acteurs ? »
- Quels sont les réseaux existant sur le Burkina Faso ?
- Comment travailler en réseaux sur le Burkina Faso ?

Les différents thèmes ont été choisis en fonction des préoccupations exprimées par les organisations de Rhône-Alpes à l'occasion de l'enquête réalisée par RESACOOOP.³

Les relations entre les acteurs rhônalpins et les acteurs burkinabés

Comment sont organisées les relations entre organisations partenaires françaises et burkinabées ? Leurs rapports sont-ils régis par des conventions ? Les acteurs locaux du Sud sont-ils impliqués dans la définition des actions et dans la mise en œuvre des projets ?

Corinne LAJARGE
RESACOOOP

Implication
des acteurs
locaux dans la
définition des
actions

Trop souvent les actions sont portées au Burkina Faso par des personnes seules. Se posent alors plusieurs questions :

- Comment assurer la pérennité des actions si cette personne disparaît ?
- comment mesurer la légitimité des personnes à représenter les intérêts d'un village ou d'un quartier ?
- à l'inverse, des Français se présentent parfois comme intervenant au nom d'une ville, sont-ils pour autant porteurs de la démarche de la collectivité dans son ensemble ? Ou s'auto-proclament-ils "représentant" de telle ou telle commune ?

Ces questions renvoient à la nécessité d'impliquer plus largement les différentes catégories d'acteurs intéressés par un projet : associations, élus, services de l'Etat, différents groupes sociaux présents sur la zone concernée par le projet. Par exemple, un projet concernant l'éducation devra faire une place aux enseignants, à l'administration mais aussi à la collectivité locale et aux associations de parents d'élèves.

Attentes des
organisations
françaises

Les participants ont souligné leur souci de savoir quelles sont les autres organisations qui travaillent sur la même zone afin d'articuler au mieux leurs actions et de ne pas conduire des projets qui font double emploi.

En retour, ceci implique d'avoir le réflexe de se présenter soi-même auprès des autorités du Burkina Faso afin de :

- se présenter et dire ce que l'on fait
- bénéficier d'un appui de la part des autorités compétentes (que ce soit en matière de santé, éducation, etc...)

³ Pour aller plus loin : Annexes 3, 4 et 5

Engager une relation de coopération passe par trois "points de passage obligés"

1. prendre le temps de se connaître (au niveau individuel et institutionnel), de cerner les réalités locales mais de ne pas hésiter non plus à se présenter, à expliciter ses motivations, à mener un partenariat. Il est également important d'échanger sur l'approche que l'on a du partenariat.
2. Se mettre d'accord sur les objectifs, les moyens (techniques, humains et financiers), et sur les méthodes à mettre en œuvre. Ceci implique également la plus grande transparence en France et au Burkina Faso sur ces différents points. Si l'implication des populations burkinabées et françaises est recherchée dans ces projets, il est important que le plus grand nombre soit associé : à la définition des objectifs de la coopération, au choix des méthodes (les projets sont-ils des projets "cadeaux" ou une participation locale sera-t-elle demandée ? Si tel est le cas, selon quelles modalités ? participation en main d'œuvre, participations financières ?)
3. Tous doivent avoir l'accès à l'information concernant les différentes phases du projet et les financements engagés.

Bases sur lesquelles engager une relation de partenariat

Suivi des actions

Certains participants ont posé la question du suivi des actions et s'interrogent aujourd'hui sur la nécessité de salarier des personnes localement pour le suivi au quotidien des projets décidés en commun avec leurs partenaires.

L'implication dans les plans locaux de développement

12

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales burkinabées sont dotées de nouvelles compétences. Pour exercer leurs compétences et répondre aux attentes de leurs concitoyens, elles sont chargées de la mise en place de Plans locaux de Développement. Ces plans peuvent être un moyen pour les organisations françaises conduisant des projets d'articuler leurs actions avec celles des autres acteurs présents.

Comment s'inscrire dans ces plans ? Quelles démarches suivre ?

- Se présenter auprès des autorités locales : pour se faire connaître, et inscrire son action dans les priorités qui ont été définies pour les plans locaux de développement.
- Identifier les différents acteurs à solliciter : les écoles, les associations et groupements, les collectivités locales, les chefs coutumiers... Il convient de partager avec eux une lecture commune de la coopération et du projet.
- Associer des acteurs extérieurs : l'appui d'un regard distancé et compétent est souvent un facteur de sécurisation pour engager des relations. Comme par exemple, une association qui a son antenne localement, L'AFVP. (Association Française des Volontaires du Progrès), des structures nationales Burkinabées le BSONG (Bureau de Suivi des ONG), le SPONG (Secrétariat permanent des associations de solidarité internationale et des ONG locales), la CONACOD (Commission Nationale de la coopération décentralisée au sein du Ministère des Affaires territoriales et de la Sécurité), la Communauté Européenne.

L'apui à la décentralisation et à la démocratie locale⁴

Durant les dix dernières années, l'Etat Burkinabé a amorcé une dynamique d'ouverture politique ; dans le même temps a été mise en œuvre la décentralisation. Comment les partenariats entre structures de Rhône-Alpes et du Burkina Faso renforcent-ils ces processus ? Ces projets participent-ils également au renforcement de la décentralisation et de la démocratie locale en France ?

Le lien entre décentralisation et démocratie locale n'est pas immédiat. Un projet de coopération qui soutient une collectivité locale du Sud dans l'exercice de ses missions, notamment en participant au financement d'infrastructures visibles n'est pas un gage de démocratisation.

Lien entre décentralisation et démocratisation

Seules les conditions de conception et de mise en œuvre de ces actions peuvent garantir l'exercice de la démocratie. Si toutes les catégories d'élus (majorité et opposition) sont associées aux projets, si la circulation d'informations sur les priorités définies, les projets mis en œuvre, les moyens humains et financiers, est assurée, alors le risque de renforcer des notabilités locales en conduisant une action de coopération est considérablement réduit.

Concrètement, un tel choix implique, en France et au Burkina Faso :

- d'associer les oppositions aux comités de jumelages
- de réaliser, à propos des actions engagées, des bulletins d'informations qui soient largement diffusés et compréhensibles par la population (ceci implique de traduire les textes et d'adapter les médias au milieu).

L'appui à la société civile

Par ailleurs, l'appui à des associations (coopératives, groupements, organisations paysannes) peut participer au renforcement de la société civile. Ceci passe par la formation des personnes concernées, un appui concernant leurs droits, leurs capacités à s'approprier les projets et à négocier leur rôle dans les politiques publiques mises en œuvre.

⁴ Annexe n°6

La concertation entre partenaires français

Il est fréquent que des organisations françaises voisines se "découvrent" au Burkina Faso. Elles expriment aujourd'hui le besoin de disposer en France d'espaces pour se rencontrer et échanger à la fois sur leurs domaines d'intervention (thématiques et géographiques) et sur leurs modes d'intervention.

Des réseaux existent en France :

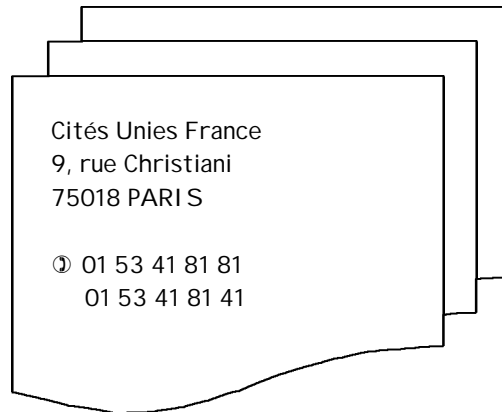
- Cités Unies France dispose d'un groupe pays Burkina Faso pour les collectivités locales
- Le Comité de coordination des Organisations pour le Burkina Faso (CCOBF) pour les associations
- Des réseaux régionaux tels que RESACOOOP en Rhône-Alpes qui associent l'ensemble des acteurs d'une même région.

Présentation des réseaux d'appui

15

C.U.F. Cités Unies France

Michel Roux
Cités Unies
France



Cités Unies France anime un réseau de villes engagés dans la coopération décentralisée. CUF regroupe environ 500 collectivités territoriales adhérentes, de tous tailles et niveaux. Tout ces acteurs partagent les mêmes valeurs de respect des personnes et des cultures.

Des groupes pays et des groupes thématiques :

Les adhérents, ainsi que d'autres collectivités, se réunissent et s'organisent au sein de groupes pays et de groupes thématiques.

Des services : Des services aux collectivités dans des domaines variés : appui au montage de projets et aux programmes de coopération, organisation de partenariats (en France, avec l'étranger), évaluation, formation,...

Le Groupe Pays : Burkina Faso

Le groupe Burkina Faso est un des groupes les plus importants. Il regroupe environ 120 partenaires.

Approche du travail en réseau du groupe Burkina Faso

- ☞ Relations avec les autorités Burkinabé, car la coopération demande un travail avec les ministères.
- ☞ Travail avec des organisations au Burkina. Ex l'association des maires du Burkina Faso, le Comité Burkinabé de Jumelages. Une forme d'accompagnement au développement institutionnel.
- ☞ Relation avec les autorités françaises sur place (pour que les partenaires français aient une bonne connaissance.
- ☞ Réflexion sur les cofinancements et participation de l'ambassade sur place.
- ☞ Création d'une commission nationale de la coopération décentralisée sous l'autorité du Ministère de l'Administration Territoriale Burkinabé.

Organisation d'un prochain colloque Burkina Faso organisé par CUF en octobre 2001 à la Saline Royale d'Arc et Senans (25), en lien avec RESACOO.

Des questions :

Réflexion sur la viabilité d'une opération notamment en terme de charges récurrentes, ou de financements d'activités locales (envoi de livre ou de médicaments, voir de mobilier scolaire).

Evaluation de la notion du don.

Au nord qu'est ce qu'un projet de développement local pour nous ? Que peut-on apprendre du Sud ? Quels éclairages positifs ?

Contact des personnes en charge du Burkina Faso

Michel Roux
Hôtel de Ville
73011 Chambéry

Philippe Di Loretto
Cités Unies France
9, rue Christiani
75018 Paris
Diloretto.cuf@magic.fr

C.C.O.B.F.

Comité de Concertation des OSI pour le Burkina Faso

Elsa Vanden Bossche
CCOBF

CCOBF
14, Passage Dubail
75010 Paris
☎ 01 40 36 60 60
01 40 36 60 61
@ : ccobf@laligue.com

Le CCOBF est une association regroupant des structures française intervenant au Burkina Faso.
CCOBF se veut un lieu d'interface entre le Ministère des Affaires Etrangères et les associations.

Objectif

Echange, concertation, appui, capitalisation d'expériences, conseil à la mise en place de programmes concertés.

Le CCOBF propose

- ☞ Des réunion thématiques.
- ☞ Des réunions par zone d'intervention au Burkina Faso.
- ☞ Des appuis concertés.
- ☞ Des relations avec des réseaux régionaux (Ex. RESACOOOP)
- ☞ De l'information sur les politiques gouvernementales burkinabé auprès des associations française.

Des moyens

- ☞ Une lettre d'information.
- ☞ Des outils pédagogiques,
- ☞ Des fiches techniques de capitalisation d'expériences (Ex. L'envoi de livres).
- ☞

Points d'attention pour un travail avec le Burkina Faso.

- ☞ Travailler à l'appui des structures existante au Burkina Faso.
- ☞ Donner plus de moyens d'intervention auprès de nos partenaires burkinabé.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du CCOBF pour avoir des renseignements sur les financements possibles : le secrétariat répondra à vos questions et/ou vous orientera vers les personnes compétentes.

RESACOOOP

Réseau d'Appui à la Coopération en Rhône-Alpes

30 rue Sainte Hélène

69002 Lyon

☎ 04 78 42 96 82

04 72 41 99 88

@ mail@resacoop.orgwww.resacoop.org

Corinne Lajarge
RESACOOOP

RESACOOOP est né en 1994 de la volonté de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes de répondre aux besoins des organisations de Rhône-Alpes impliquées dans des actions de coopération internationale avec les pays du Sud et de l'Est.

RESACOOOP s'adresse :

- aux collectivités locales.
- aux associations.
- aux entreprises.
- aux organisations socioprofessionnelles.
- aux organismes de formations.
- aux organismes socioculturels

RESACOOOP propose :

- des réunions d'information sur la coopération internationale.
- l'élaboration et la diffusion de fiches techniques : Ex. "engager ou renforcer une démarche de coopération".
- la consultation d'une base de données sur un site internet.
- le conseil et l'appui individualisés au montage de projets et de dossiers.
- le montage de programmes d'actions associant plusieurs opérateurs dans une même zone géographique ou autour d'une même approche.
- la diffusion d'un bulletin de liaison.
- des formations (consulter notre programme).

Orientation du Ministère des Affaires étrangères en matière de coopération avec le Burkina Faso

Monsieur le Vice-Président de Cités Unies France,
Monsieur le Maire de St Fons,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir bien voulu m'associer à votre journée de réflexion sur nos relations de coopération avec le Burkina Faso et en particulier sur le partenariat avec les acteurs de la solidarité internationale de la Région Rhône Alpes.

Si vous me le permettez, et compte tenu de l'étendue comme de l'intérêt du sujet, j'articulerai mon propos autour des trois points suivants :

- les points de repère du contexte général du Burkina Faso ;
- les fondements du partenariat franco-burkinabé et ses enjeux ;
- les perspectives et leurs exigences.

En conclusion, quelques considérations générales sur l'implication des acteurs de la société civile, en particulier de la région Rhône-Alpes.

1/ CONTEXTE GENERAL : QUELQUES POINTS DE REPERE

1.1. Repères généraux

Après la mise en place d'institutions démocratiques, tirant leur légitimité des urnes et l'élection présidentielle du 15 novembre 1998 (le Président Compaoré a été réélu avec 87,5 % des voix), le processus de démocratisation est aujourd'hui achevé avec en dernière étape, la décentralisation (formation d'élus, appuis à la CND et à l'Association des Maires du Burkina, mise en place de 47 communes de plein exercice).

Cependant, le calme relatif de la vie politique burkinabé est mis à mal depuis la mort, dans des conditions suspectes, du journaliste Norbert ZONGO. Il faut espérer que les récentes initiatives de décrispation prises par le Président COMPAORE depuis la publication des conclusions de la Commission d'enquête et surtout celles du Collège des Sages, porteront leurs fruits : révision profonde de la constitution le 11 avril, révision du code électoral, création de quatre institutions en lieu et place de la cour suprême : cour de cassation, conseil d'Etat, cour des comptes et conseil constitutionnel, et reprise du dialogue entre le pouvoir et le collectif d'opposition. En attendant, cette malheureuse affaire a terni l'image, jusqu'ici bonne du Burkina, sur le plan régional et international, et a en même temps entraîné une radicalisation de la vie politique, alors que des élections municipales sont prévues prochainement.

En politique extérieure, le Burkina est confronté régulièrement à des accusations d'ingérence dans la crise sierra-leonaise qui commencent à peser sur le dialogue avec les bailleurs de fonds.

1.2. Quelques indicateurs économiques

- Au plan économique, le Burkina souffre de handicaps. Avec un PIB d'environ 230 \$ par habitant en 1998, le Burkina (11 Mhbts) fait partie des pays les moins avancés. Son enclavement et la quasi-absence de ressources naturelles contrarient son développement économique. De plus, il connaît une croissance démographique rapide (2,7 % par an). Pourtant, l'économie burkinabé conserve à fin 1999, son dynamisme, en dépit des pressions sociales. Le taux de croissance du PIB s'établit à 5,8 % pour 1999, soit le plus élevé de l'espace UEMOA, traduisant ainsi un redressement de l'ensemble des secteurs. La campagne agricole 1999/2000 s'avère meilleure que les prévisions avec une production céréalière record (2 700 000 tonnes soit +1,6 %) alors que la production cotonnière est en baisse (257 000 tonnes contre 284 000 t précédemment).

Sur le plan industriel, on note une circonspection des opérateurs face au défi de l'intégration régionale, avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun, et beaucoup dépendra des réformes attendues. Pour autant, la dégradation de la balance commerciale pour 1999 (210,5 Mds CFA) est compensée par une nette amélioration de la balance des paiements, les prix ont légèrement baissé en 1999 (-1,1 % contre un objectif UEMOA de 3 %) et le marché burkinabé reste attractif en dépit d'une sensible dégradation de l'environnement des affaires.

- Sur le plan des finances publiques, certains objectifs de la loi de finances 1999 n'ont pas été atteints, notamment en matière de recettes fiscales, et au-delà d'une conformité globale au programme révisé du FMI, le fait marquant pour fin 1999 est l'explosion des dons et des dépenses d'investissements. Le déficit global reste toutefois inférieur au programme du fonds mais supérieur aux prévisions budgétaires, tandis que la dette extérieure a été amortie au-delà de l'objectif du FMI.

- La situation sociale est tendue. En dépit d'une croissance économique supérieure à la croissance démographique, la pauvreté reste endémique : 44,5 % des burkinabé vivent en dessous du seuil absolu national de pauvreté qui se situe à 41 099 FCFA par adulte et par an. 27,8 % de la population vit même en dessous du seuil d'extrême pauvreté calculé à 32 000 F CFA/an. L'incidence de cette pauvreté est plus prononcée en zones rurales (56 % environ), qu'en zones urbaines (11 %).

La situation reste marquée par :

- le faible niveau de développement du système éducatif,
- la précarité de la santé des populations,
- la persistance des inégalités de statut, en particulier des femmes.

- Sur le plan de l'intégration régionale, quatre critères de convergence de l'UEMOA sur six ont été respectés, confirmant une certaine dégradation par rapport à 1998 en matière de masse salariale et d'investissements sur ressources internes.

Enfin, dans le cadre des liens rétablis avec les institutions internationales (FAS en 1991, FASR en 1993), le FMI a approuvé en 1998 un financement de 15 M de dollars US pour soutenir les réformes des finances publiques. Le besoin de financement de l'Etat a été très largement couvert en 1998 par l'extérieur (48,6 Mds FCFA) et moins d'un Md FCFA par l'intérieur. Une mission conjointe FMI -Banque Mondiale a examiné en février, puis en juin 1999, le programme et la matrice des nouveaux indicateurs de conditionnalité qui a conduit à une approbation de la revue à mi-parcours. et à la préparation d'une nouvelle FASR pour la période 2000-2002. De même, au titre du 8ème FED, l'UE envisage d'apporter une aide de 49 millions d'euros au titre de l'ajustement structurel, décaissable en quatre tranches.

-
-
-
-
-

- Par ailleurs, le Burkina Faso a obtenu le 20 juin 1996, en Club de Paris, la consolidation de sa dette extérieure bilatérale et est éligible depuis septembre 1997 à la nouvelle initiative sur la dette des pays pauvres les plus endettés qui lui permettra d'obtenir, d'ici septembre 2000, un important allègement de sa dette multilatérale (près de 80% de sa dette totale) ainsi qu'un nouveau traitement en Club de Paris, du stock de sa dette, à des conditions plus concessionnelles (termes de Lyon - 80 % d'annulation) qu'en 1996. Dans cette perspective, le Burkina vient de finaliser un document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté que les conseils de la BM et du FMI devraient examiner très prochainement.

2/ LES FONDEMENTS DU PARTENARIAT FRANCO-BURKINABE, SES ENJEUX, SES PERSPECTIVES

2.1. Une relation privilégiée

- Fondées sur une histoire partagée, une communauté de langue, une solidarité agissante, les relations entre la France et le Burkina Faso ont gardé un caractère privilégié. La France reste, dans presque tous les domaines, le partenaire de référence, même si le Burkina cherche, et c'est légitime, à diversifier ses relations et s'ouvre à d'autres influences. Le Burkina Faso a jusqu'ici bénéficié en France d'une bonne image, qu'il a su cultiver avec soin auprès des milieux politiques et économiques mais qui est aussi démultipliée dans le pays à travers l'intense coopération décentralisée qui s'est développée ces dernières années.

Comme l'indique par ailleurs une récente évaluation de l'aide française sur la période 1989-1998, dans un contexte où les aides extérieures sont fortement diversifiées, voire dispersées, l'aide publique française a joué, au cours de cette période un rôle constructif, en facilitant la mobilisation cohérente de l'ensemble des bailleurs de fonds autour du programme d'ajustement du Burkina Faso.

Le succès majeur de la coopération française au cours des années 1990 aura été la préparation et l'accompagnement de la dévaluation, aussi bien du point de vue économique que du point de vue social, succès qui s'est traduit par la reprise d'une croissance économique soutenue à partir de 1995. D'autres succès importants ont été passés en revue à propos des programmes sectoriels : barrage de Bagré, chemin de fer, culture et communication, enseignements secondaire et supérieur, premières réalisations de l'UEMOA, Maisons Régionales de l'élevage ou de programmes d'accompagnement comme de Fonds Spécial de Développement devenu Fonds Social.

Cependant, les chantiers majeurs que sont la démocratisation, la décentralisation et l'instauration de l'Etat de droit demanderont encore des efforts considérables avant que l'on puisse parvenir aux résultats escomptés. Et des

problèmes essentiels, tels que celui de l'avenir de la jeunesse urbaine, n'ont pas été traités avec l'ampleur nécessaire.

D'une manière plus générale, et selon cette étude, les succès de l'aide publique française n'ont pas toujours été à la mesure des moyens mis en oeuvre. Le dispositif est resté peu lisible, et ses acteurs sont intervenus le plus souvent avec un manque de coordination. Si la programmation est minutieuse au niveau de la définition des moyens, elle reste floue pour ce qui concerne les objectifs. Le dialogue avec les autorités est permanent mais son contenu ne s'appuie pas toujours sur des documents techniques suffisamment élaborés qui pourraient permettre d'instaurer un minimum de rigueur dans l'adaptation des moyens aux objectifs.

Les conclusions et recommandations de cette évaluation externe ont été partagées et débattues avec nos partenaires burkinabé, en particulier avant et pendant la commission mixte et ont été prises en compte pour la définition des nouvelles priorités.

2.2. Une solidarité sans failles

- Avec ses forces et faiblesses, l'aide française, tous instruments confondus, s'est élevée sur la période 1994-1998 à 2,84 milliards de FF, soit 560 millions de FF par an ou encore 5 400 F CFA par habitant et par année. La France a été sur la période le premier bailleur de fonds du Burkina Faso.

- En 1994 et 1995, l'aide française a connu une augmentation importante pour accompagner la dévaluation du franc CFA puis a diminué en 1996 (550 MFF) et 1997 (425 MFF) en partie du fait de l'abandon des subventions à l'ajustement structurel et de la diminution des annulations de dette. L'aide-projet qui avait sensiblement baissé depuis 1995 est à nouveau en hausse en 1998 (205 MFF).

Si l'on considère uniquement le FAC, l'assistance technique, les bourses et stages, l'aide 1994-1998 a concerné avant tout le secteur de l'éducation et de la formation (37,4 %) et le secteur de la santé et de l'action sociale (22,5 %), puis le développement urbain et institutionnel (16,3 %) suivi du développement rural et de l'environnement (15 %), de la coopération économique et financière (6,3 %) et de la culture (2,6 %).

En 1998, l'aide française, tous instruments confondus s'est élevée à 470 MFF dont 123 MFF de divers concours financiers, et 178 MF d'aide projet de l'AFD qui a en outre signé en 1999 une convention de 190 MF pour le cofinancement du barrage de Ziga (1 Md FF). Pour 1999, l'aide française a été de 410 MF, en raison, essentiellement, d'un plus faible niveau d'engagement de l'AFD (temps de maturité des dossiers) dont le portefeuille était constitué au 30 juin de 42 projets totalisant 774 MF d'engagements hors PROPARCO.

- L'assistance technique représente environ 49 MFF par an depuis 1996 pour 110 postes dont la moitié (54) dans les secteurs de l'éducation et de la formation. Une légère déflation (- 7 postes) est intervenue en 1999 et doit encore de poursuivre puis se stabiliser d'ici fin 2000.

- Ainsi, avec environ 2,3 Mds FF de 1995 à 1999 et en dépit d'une diminution en pourcentage du total de l'aide (de 59,8 % à 35,8 %), la France s'impose comme le premier bailleur de fonds devant l'UE (1,4 Md FF) et la Banque Mondiale (1,4 Md FF), les organismes des Nations Unies (1,07 Md FF) et loin devant l'Allemagne (13,5 %), les Pays-Bas (11 %) et le Danemark (10 %). Cette position se reflète aussi dans les échanges commerciaux : la France est le premier fournisseur du Burkina (947 MF d'exportations en 1999) et son 3ème client (104 MF d'importations) et dispose d'un réseau de 70 entreprises au Burkina .

2.3. Les enjeux

Dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit au Burkina Faso, et des grandes lignes de son projet de société : établissement d'un nouveau contrat destiné à moderniser l'économie - construction d'une société plus juste et plus solidaire - promotion d'une culture démocratique - recherche d'un rayonnement encore plus grand, grâce à l'insertion du pays dans le processus d'intégration régionale, les principaux enjeux de notre présence sont :

- * la **consolidation du modèle démocratique burkinabé**, au-delà des difficultés de parcours, pour conforter le concept burkinabé de **diplomatie du développement**,
- * la **stabilité régionale**, dans la mesure où le Burkina joue un rôle important dans la région :
 - relations avec la Côte d'Ivoire (où vivent trois millions de Burkinabé, qui transfèrent l'équivalent des recettes d'exportation du coton) - rôle actif au sein de l'UEMOA dont il abrite les principales instances, de la COMESSA et des programmes de maintien de la paix.
- * le **maintien d'une relation privilégiée, mais exigeante, avec notre pays** pour consolider la francophonie (avec son ouverture aux nouvelles technologies) et, dans une certaine mesure, renforcer nos échanges commerciaux. La dernière commission mixte a donné une nouvelle impulsion en fonction de l'enjeu de la réduction de la pauvreté.

3/ LES PERSPECTIVES ET LEURS EXIGENCES

3.1. Le nouveau partenariat, aboutissement d'un long apprentissage

25

Il convient de distinguer quatre grandes périodes dans la coopération franco-burkinabé :

- la première, de l'indépendance à 1983 environ, caractérisée par un effort soutenu d'aide et de coopération en faveur du développement, jusqu'à la mise à l'épreuve du Burkina comme des autres pays d'Afrique à travers les programmes d'ajustement structurel,

- la deuxième, de 1983 à 1994, consacrée à la mise en oeuvre des politiques d'ajustement et qui débouche sur la dévaluation du F CFA,

- la troisième, de 1994 à 1999, qui correspond à la période de gestion de la dévaluation et des mesures de soutien qui l'ont accompagnée et qui conduit ensuite à la décision de réforme de la politique de coopération (création de la ZSP, du Haut Conseil de la Coopération Internationale, du CICID, rôle d'opérateur pivot de l'AFD...),

- la quatrième enfin, qui veut ouvrir, dans le cadre de la réforme, de nouvelles perspectives, fondées sur un partenariat rénové, plus exigeant, et impliquant davantage les sociétés civiles des deux pays.

3.2. Les priorités de la coopération franco-burkinabé pour la période 2000-2005

Elles découlent des orientations de la politique de développement du Burkina et des options arrêtées lors de la Commission mixte de mars 1999, qui introduisent des **innovations conceptuelles, de contenu et de méthode**.

a/ La stratégie de développement du Burkina

Celle-ci découle d'une série de documents : lettre d'intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005) - Note de Stratégie Nationale et Document-Cadre de Politique Economique (1998-2000).

La lettre d'Intention définit cinq "sécurités" : la sécurité économique ; la sécurité sanitaire ; la sécurité alimentaire ; la sécurité environnementale ; la sécurité individuelle et politique.

Sur la base de ces réflexions, le gouvernement burkinabé a retenu les orientations suivantes :
créer les conditions d'accès de chaque burkinabé à la sécurité humaine,

- accélérer le développement du potentiel productif tout en préservant l'environnement,
- renforcer les actions visant à réduire la pauvreté et le déficit social par la recherche notamment du maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux,
- maintenir la stabilité macro-économique et consolider les gains de compétitivité,
- moderniser l'administration publique en mettant l'action sur son efficacité,
- renforcer le processus de décentralisation,
- consolider le processus d'intégration économique afin de renforcer les bases de compétitivité de l'économie nationale.

Pour la réalisation de ces grandes orientations, quatre éléments de stratégie sont envisagés : une croissance soutenue et durable ; un développement optimal des ressources humaines axé sur la réduction de la pauvreté ; la bonne gouvernance, la gestion des ressources naturelles.

b/ Les orientations de la commission mixte

Le document-cadre de partenariat pour le développement, **premier du genre avec le Burkina**, articule pour la période 2000-2005 la coopération institutionnelle, sociale et économique autour de deux grandes thématiques : **la lutte contre la pauvreté** et les **dynamiques d'intégration régionale**. Il met également l'accent sur le renforcement de la coordination avec les autres bailleurs de fonds (en particulier l'Union européenne) et la nécessité de mieux mesurer l'impact des projets. Enfin, il ouvre la voie à une implication plus forte de la coopération non gouvernementale, décentralisée et du secteur privé dans la conduite du nouveau partenariat. En termes de typologie des pays de la ZSP, le Burkina est un pays au niveau de développement très faible, mais disposant d'institutions mobilisables et de politiques sectorielles.

Dans le cadre de ces orientations, trois axes ont été retenus, assortis de programmes prioritaires :

- * **la modernisation et l'adaptation du cadre institutionnel** à travers des programmes portant sur : - la décentralisation et la déconcentration - le renforcement des administrations économiques et financières - la dynamisation de l'appareil judiciaire- la sécurité publique et la défense au service du développement .
- * **le développement humain et social** axé sur : - l'adaptation des dispositifs d'éducation et de formation - l'amélioration des conditions sanitaires et sociales - la promotion de la culture.

* **le développement économique** portant sur : - le développement des infrastructures et la modernisation des services publics marchands - la dynamisation des filières productives et des organisations du monde rural - la promotion du secteur privé - le soutien au recentrage du rôle de l'Etat.

De même il a été convenu, dans l'élaboration des futurs projets, de prendre en compte les conclusions et recommandations des partenaires de la coopération non gouvernementale et décentralisée, et du secteur privé, qui figurent dans le document signé par les deux parties.

Cette VIème Commission Mixte a permis également de tracer des perspectives novatrices et encourageantes de renforcement de la coordination et de la cohérence avec l'Union Européenne. Dans ce sens, le Burkina, la France et l'Union européenne envisagent, **pour la première fois**, de mobiliser leurs moyens dans le cadre de **conventions tripartites** en vue de conduire des programmes mobilisateurs dans les domaines de la santé, de l'éducation de base, de la décentralisation de la justice et de l'intégration régionale, assortis de conditionnalités communes.

Cet exercice, ouvert aux autres partenaires, devra avoir une **valeur d'exemple** pour produire un effet d'entraînement, accroître la complémentarité et l'efficacité des aides dans les secteurs porteurs et **harmoniser les conditionnalités**.

De même, sur le plan de l'intégration régionale, le Burkina et la France envisagent avec la commission de l'UEMOA et les autres Etats-membres, la **mise en place d'une commission mixte France-UEMOA**, nouvelle structure de dialogue destinée à accompagner les stratégies centrées sur les problématiques communes des Etats-membres. Il s'agira notamment de promouvoir une réflexion sur les autres champs d'intégration, en particulier les politiques sectorielles afin de compléter le dispositif actuel axé essentiellement sur la convergence des politiques budgétaires et financières

c/ Moyens et méthodes

- **S'agissant des instruments**, la conduite d'un partenariat rénové avec le Burkina Faso exige que la mobilisation et la combinaison du FSP, de l'assistance technique, des bourses, du FSD, des concours financiers, des prêts et dons-projets de l'AFD, et des autres moyens, y compris ceux des ONG et de la coopération décentralisée, soient en priorité orientées vers la réalisation des objectifs arrêtés en commission mixte, sur un plan qualitatif et pas seulement quantitatif.

Cet exercice sera encore plus délicat que dans le passé, dans la mesure où il va exiger un effort accru de rationalisation, de bonne gestion et surtout de plus grande complémentarité avec les financements des autres bailleurs de fonds. D'où la nécessité d'une programmation intégrée et pertinente.

S'agissant des méthodes et des modalités, un partenariat franco-burkinabé rénové exige :

- **De la part des autorités burkinabé**, un effort accru de coordination des aides extérieures, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- **De la part des autorités françaises**, un effort accru de communication sur l'aide au développement, de renforcement de la coordination et de la cohérence des acteurs français en particulier avec l'AFD, les ONG et les collectivités territoriales, et de recherche du meilleur impact de nos actions sur la réduction de la pauvreté grâce, notamment, à une association plus étroite avec l'Union européenne ; il faut également que la coopération française gagne en visibilité et en lisibilité.
- **De la part des deux partenaires :**
 - un devoir de transparence ;
 - une approche plus intégrée de leur partenariat avec une attention accrue pour les régions défavorisées, et pour un rôle plus actif des sociétés civiles des deux pays ;
 - une réflexion avec les autres bailleurs de fonds sur l'harmonisation des conditionnalités et des procédures de l'aide ;
 - une définition plus précise de l'expertise française souhaitée ;
 - la promotion, au sein de l'administration burkinabé également, d'une culture d'évaluation ;
 - le renforcement de la dimension régionale du développement ;
 - la primauté du qualitatif sur le quantitatif ;
 - enfin, l'élaboration concertée, dans le cadre du Comité de Suivi de la Commission mixte, de calendriers opérationnels pour l'exécution et le suivi des engagements et d'indicateurs de mesure d'efficacité du partenariat.

En conclusion, je voudrais vous livrer quelques considérations et suggestions, à vous, responsables de jumelages, animateurs d'associations et de projets non gouvernementaux dans la construction de votre dialogue avec vos homologues burkinabé, au service du développement.

Compte tenu du contexte, des enjeux et du partenariat franco-burkinabé tel que je viens de l'exposer, il est indispensable, me semble-t-il, de prendre davantage en compte les éléments suivants :

- La nouvelle donne née de la réforme de notre dispositif de coopération et les enjeux de la décentralisation, du développement local et de la lutte contre la

pauvreté au Burkina Faso exigent que collectivités territoriales et ONG s'impliquent en véritables partenaires de la société civile et des communes du Burkina Faso en vue d'apporter une valeur ajoutée nette dans le développement. Cela suppose que le champ de partenariat englobe plusieurs dimensions : élargissement du dialogue (écoute, humilité) - identification des priorités (éviter la logique de l'offre) - élaboration des projets - Maîtrise des budgets - Evaluation des actions - Inscription des actions dans la durée - cohérence (notamment géographique) et efficacité - Effort de communication, en évitant aussi de se laisser enfermer dans des logiques incantatoires (ex: slogan "un village, une école" ; la santé pour tous en l'an 2000"...).

- La présentation de dossiers au Ministère des Affaires Etrangères (Mission pour la Coopération Non Gouvernementale) ou, sur place, au service de coopération et d'action culturelle de notre Ambassade à Ouagadougou doit gagner encore en clarté et en pertinence, en favorisant la mobilisation des compétences et des moyens de collectifs d'associations en vue de construire de vraies solidarités.

- Il convient également de prendre garde à ne pas se laisser entraîner dans des aventures sans lendemain. Ainsi, telle ONG ou telle commune jumelée s'engage :

- dans la construction d'une école sans se préoccuper de l'affectation d'un instituteur, de son niveau de formation ou de sa rémunération.
- ou dans la collecte et l'envoi de médicaments dont la durée de vie expirera une fois arrivés sur place. De ce point de vue, l'envoi d'antibiotiques en quantités insuffisantes peut entraîner des résistances de la maladie.
- de même, la collecte et l'envoi de livre scolaires (histoire, géographie, éducation civique notamment de classes françaises) ou non scolaires mal choisis risquent d'entraîner des effets pervers dans les communautés burkinabé partenaires qui doivent par ailleurs acquérir les ouvrages officiels.

Cela étant, il ne s'agit pas à force de précaution de mettre l'Afrique et nos partenaires à l'écart de la modernité au moment où la mondialisation s'impose à nous tous. Aussi, n'hésitez pas à conjuguer vos efforts avec des organisations scientifiques ou associations de la nouvelle économie pour identifier les partenariats du futur, en quelques sortes des "e-jumelages", l'idée étant qu'il faut avant tout proposer les compétences que telle ONG ou telle collectivité territoriale est capable de mobiliser.

- Il faut enfin désenclaver les jumelages en s'efforçant progressivement, d'élaborer des programmes de solidarité impliquant plusieurs communes et/ou ONG d'un même département ou d'une même région.

Après les règnes de l'aide, de la coopération et de l'ajustement structurel et les gestations démocratiques, voici en quelques sortes venu celui de la lutte contre la pauvreté.

Les collectivités territoriales, ONG, associations, organisations de solidarité, organisations professionnelles et humanitaires de France et en particulier de la région Rhône Alpes ont leur part à prendre dans cet immense chantier où l'intervention de la puissance publique ne peut à elle seule relever tous les défis.

Permettez-moi, pour terminer, de livrer à votre réflexion un proverbe peuhl : "le coeur n'est pas un genou pour qu'on le plie" (respecter l'autre pour bâtir un vrai partenariat d'égal à égal) et cet adage : "un nain perché sur les épaules d'un géant voit plus loin que lui" (le partenariat est avant tout une affaire d'humilité).

Je vous remercie de votre attention.

PRINCIPAUX SIGLES

PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
FAS	: Facilité d'Ajustement Structurel
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
BM	: Banque Mondiale
FED	: Fonds Européen de Développement
UE	: Union Européenne
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
FSD	: Fonds Social de Développement
AFD	: Agence Française de Développement
SCAC	: Service de Coopération et d'Action Culturelle
CICID	: Comité international pour la Coopération Internationale et le Développement
HCCI	: Haut Conseil de la Coopération Internationale
CND	: Commission Nationale de la Décentralisation
FSP	: Fonds de Solidarité Prioritaire (qui remplace dès 2000 le Fonds d'Aide et de Coopération)

ANNEXES

Evaluation de la réunion

Sur le contenu

Une majorité des participants a trouvé la réunion pertinente et d'actualité. Ils soulignent que les informations, les réflexions ont permis d'échanger sur les actions engagées au Burkina Faso et de poser le débat.

Des participants auraient aimé plus de concret dans les échanges et une analyse plus complète de la coopération au Burkina Faso.

Il aurait fallu prévoir un seul thème de discussion, ce qui aurait laissé plus de temps pour l'approfondir.

Sur la forme

L'organisation de la réunion en deux parties :

Les échanges d'expériences et les interventions ont été appréciés. Les participants soulignent que les outils de communications utilisés sont adaptés, mais que les transparents auraient mérité plus de lisibilité.

La présentation par zone géographique a permis à des organisations de savoir qu'ils travaillaient au même endroit. Il aurait été intéressant de faire cette présentation également par domaine de coopération.

Compte tenu du nombre important de participants, une demie journée est trop courte, cela ne permet pas d'échanger dans de bonnes conditions et d'approfondir les thèmes.

Certains auraient souhaité plus de temps consacré aux échanges et aux temps informels.

La disposition de la salle et l'accueil de la mairie de Sf Fons a été appréciée.

Des suggestions

Prévoir les travaux sur une journée avec des ateliers par thème, des compte-rendus en plénière pour faire participer les acteurs.

Poursuivre ce travail d'information et de concertation.

Réfléchir à une suite à cette rencontre pour favoriser la concertation.

D'autres réunions sur le Burkina Faso sont souhaitées.

Un compte-rendu détaillé de la réunion.

Prévoir d'autres réunions sur des thèmes plus ciblés.

Commentaire de l'équipe de RESACOOOP

Nous prenons bonne note des différentes évaluations et nous en tiendrons compte pour la réalisation de nos prochaines réunions. La proposition de faire une nouvelle réunion géographique sur le Burkina Faso a retenu notre attention, avec l'idée de proposer des temps en ateliers et des temps en plénière.

T

ableau Synthétique des acteurs de Rhône-Alpes

LES ACTEURS DE RHÔNE-ALPES					
	Collectivités Locales	ONG, associations	Structures Jeunes	Hôpitaux	Autres
Ain	Péronnas (association échange Péronnas),	ADAI S, Micromégas, ORSAC, Association pour le développement agro industriel du Sahel			
Ardèche	Comité municipal des villes jumelées du Teil, Conseil Général de l'Ardèche (Solidarité Ardèche Afrique), St Montant (Burkinamitié)	Amitié et partage, CRI AD,			Lycée Olivier de Serres
Drôme		CNPE de Tricastin, Coups de pouce, Les amis de Gadghin	Centre social culturel de Montélimar		
Isère		Union de quartier Berriat/St Bruno, Les amis de Gomponsom			
Loire	Ville de Mably, ville de Firminy	Association Via Nebba	Centre social de Riorges		
Rhône	ville de Villerest, ville de Chassieu, ville de Communay, Comité de jumelage de Grigny, ville de Limonest, ville de St Fons, ville de Villeurbanne, ville de Lissieu, ville de Lentilly, le Grand Lyon, ville de Mions, ville de Toussieu, ville de Marenne, Ville de Neuville sur Saone.	Solidarité Franco-Burkinabé, Compagnon scouts de Dardilly, Solidarité Afrique, Interaction pour le développement, Jérémie Rhône-Alpes, Partage tiers-monde Val d'Azergue, Adel Burkina, Action solidaire de développement, Association les enfants d'abord, Partage des savoirs, Partage et aide interactifs Nord-Sud, Aide au Burkina Faso pour son développement humain		Hôpital St Jean de Dieu (Association Lafiasso) (Lyon) Hospice civil de Lyon	
Savoie	ville de Chambéry, Entremonts et peuples			Hôpital et Ecole d'infirmières (Chambéry)	
Hte Savoie	Comité de jumelage de la Clusaz, ville d'Annecy le vieux	Micro Africa, Solidarité Tiers Monde, APKA, Echange et partage de A à Z			Lycée Germain Sommeiller

Les travaux de la 6^{ème} session de la commission mixte Franco-Burkinabée (Ouagadougou - mars 1999)

1. Les orientations générales et les exigences du partenariat

Le contexte institutionnel, économique et social du Burkina et ses perspectives :

a) La consolidation de l'Etat de droit

b) Les axes de la politique du gouvernement

- Etablir un nouveau contrat pour la modernisation de l'économie
- Construire une société solidaire
- Promouvoir le développement institutionnel et la culture démocratique comme instruments de mise en œuvre du développement solidaire

c) Perspectives économiques et financières

- La croissance du pays continuera de s'appuyer sur le secteur primaire et son potentiel à l'exportation
- L'assainissement des finances publiques nécessitera encore une aide extérieure pour combler le besoin de financement de l'Etat, et permettra de dégager des marges de manoeuvre pour les investissements sociaux

d) Situation sociale. Elle reste marquée par :

- Le faible niveau de développement du système éducatif et son accès limités, en particulier aux filles
- La précarité de la santé de la population
- La persistance des inégalités de statuts et la place encore insuffisante accordée aux femmes

e) Contraintes et atouts du Burkina Faso

Des contraintes :

- La fragilité de l'écosystème , l'acuité des contraintes financières qui laissent peu de marge de manoeuvre pour le financement du développement économique, la progression lente des indicateurs sociaux au niveau de la santé et de l'éducation, la persistance de la pauvreté et du sous emploi, la croissance rapide de la population urbaine et l'enclavement.

Des atouts :

- La consolidation du processus de démocratisation, la réduction de rôle de l'Etat sur les activités économiques et la mise en place du processus de décentralisation.

2. La stratégie de développement du Burkina Faso

- Créer les conditions d'accès de tous à la sécurité humaine
- Accélérer le développement du potentiel productif tout en préservant l'environnement

- Renforcer les actions visant à réduire la pauvreté et le déficit social
- Maintenir la stabilité macro-économique et consolider les gains de compétitivité
- Moderniser l'administration publique
- Renforcer le processus de décentralisation
- Consolider le processus d'intégration économique

Les deux thématiques de partenariat entre la France et le Burkina Faso

☞ La lutte contre la pauvreté par le renforcement des capacités

Orienter en priorité les financements vers l'amélioration progressive des indicateurs sociaux.

Ceci suppose une approche multi-sectorielle s'appuyant sur le renforcement des capacités des cadres et dirigeants du pays, sur le rôle des femmes et sur l'intégration des jeunes.

Elles conviennent de conduire une réflexion sur les possibilités de bâtir des projets intégrant diverses composantes de lutte contre la pauvreté et mobilisant, au sein des administrations française et burkinabé, toutes les compétences et les moyens nécessaires en coordination avec les autres aides.

☞ L'accompagnement des dynamiques d'intégration régionale

La coopération française est disposée à apporter son appui à la coordination des politiques sectorielles nationales, à l'harmonisation des environnements institutionnels et au renforcement de la compétitivité de la zone dans un optique de libéralisation des échanges.

3. Les axes stratégiques et les programmes du partenariat

☞ Modernisation et adaptation du cadre institutionnel

- a) Décentralisation et déconcentration. Accompagner le Burkina sur le chantier de la décentralisation et de la déconcentration
- b) Renforcement des administrations économiques et financières
- c) Dynamisation de l'appareil judiciaire
- d) Sécurité publique et Défenses au service du développement

☞ Développement humain et social.

- a) Adaptation des dispositifs d'éducation et de formation. Mettre en priorité l'accent sur l'accroissement de l'offre et de la qualité de l'éducation de base. Envisager sous certaines conditions un appui à l'enseignement secondaire, technique et à la formation professionnelle et supérieure.
- b) Améliorer des conditions sanitaires et sociales. Accorder une attention à l'hygiène publique, à la protection contre les pandémies et en particulier à la lutte contre le SIDA.
- c) Promotion de la culture. Conduire une réflexion commune en vue de bâtir un projet axé sur la valorisation de l'identité culturelle et regroupant diverses composantes : sport, lecture publique, médias, création culturelle, valorisation du patrimoine et jeunesse.

☞

Développement économique.

- a) Développement des infrastructures et modernisation des services publics marchands. Accompagner le développement et la modernisation des principaux services marchands (électricité, hydraulique urbaine et rurale, assainissement, télécommunication et transports.
- b) Dynamisation des filières productives et des organisations du monde rural. Prise en compte dans le dispositif de la sécurité alimentaire, de la fertilité des sols, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, de l'élevage, de l'appui aux filières, légumes, céréales et du développement local. Poursuivre l'appui aux organisations professionnelles agricoles à travers une contribution au plan d'action pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles.
- c) Promotion du secteur privé. Favoriser des partenariats, accompagner les textes législatifs, la formation professionnelle continue, de soutenir les PME/PMI, l'accès au crédit et les structures représentatives de la profession.
- d) Soutien au recentrage du rôle de l'Etat. Dans ses domaines de compétences et pour créer un environnement incitatif en particulier dans les domaines rural et inspirer confiance aux opérateurs économiques.

*L'intégralité du procès verbal de la Commission mixte est disponible auprès de Corinne HENON, au Secrétariat technique des Commissions mixtes c/o CUF, 9 rue Christiani 750015 PARIS.
Tel : 01 53 41 81. 96.
Fax. 01 53 41 00 89*

Résumé du
texte**L** a contribution des collectivités locales et des associations
à la commission mixte France/Burkina Faso de mars 1999

☞ Les ONG/associations et Collectivités territoriales françaises et burkinabé placent au cœur de leur coopération la promotion d'un développement humain durable. Elles soulignent leurs efforts pour sortir peu à peu des petits projets ponctuels et s'inscrire désormais dans une logique de développement local qui leur paraît présenter quatre enjeux fondamentaux :

- Remettre au centre du processus de développement les acteurs locaux eux-mêmes, amenés à établir des relations nouvelles avec l'Etat, les partenaires au développement et aujourd'hui les collectivités décentralisées.
- Promouvoir un développement socio-économique durable, à travers la valorisation et le développement des ressources locales (humaine, financières, économiques et naturelles).
- Fédérer les énergies dans une certaine cohérence, autour d'un projet territorial également articulé à un niveau plus global (inscription dans une stratégie nationale de développement).
- Créer des passerelles entre des actions et des acteurs trop souvent cloisonnés.

☞ Les ONG/associations et Collectivités territoriales françaises et Burkinabé considèrent que la décentralisation entreprise au Burkina Faso vient conforter le processus de responsabilisation des acteurs sur leur propre développement et s'engagent à cet égard à soutenir pleinement la réforme engagée par l'Etat Burkinabé en portant leurs efforts à deux niveaux :

- Un appui aux organisations de la société civile et à leurs initiatives, l'enjeu étant que les acteurs locaux puissent prendre une part active au développement de leur territoire et que se renforce une citoyenneté locale.
- Un appui aux élus et aux services municipaux, l'enjeu étant que les municipalités puissent exercer progressivement leurs nouvelles compétences, afin d'être en capacité d'initier, d'animer et de mettre en œuvre une politique de développement communal.

Pour répondre à ces enjeux trois axes sont préconisés

1. Mobiliser et de valoriser les ressources humaines du Burkina Faso et d'encourager la participation de tous, particulièrement des femmes et des jeunes, dans les actions de développement.

- Promouvoir l'éducation et la formation au sens large (éducation de base, alphabétisation, éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'hygiène, à l'environnement, formation professionnelle, formation à la décentralisation et au développement local...) en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles.
- Impliquer et responsabiliser les communautés –et notamment les femmes et les jeunes- sur leur propre développement, en leur donnant un rôle d'acteurs à tous les niveaux des projets et programmes.
- Soutenir toutes les initiatives qui confortent les processus d'organisation et de prises de décision des acteurs locaux.

- Mettre en réseaux les acteurs de la société civile autour de projets commun (écoles, centres de santé...) et favoriser la circulation de l'information et la mise en place d'espaces d'expression et de concertation entre tous les acteurs au niveau local.
 - Prendre en compte le souci de la valorisation de l'expertise locale dans les formations comme dans les choix technologiques de mise en œuvre des projets.
- 2. Appuyer la décentralisation qui constitue un enjeu fondamental en termes de mises en synergie des différents acteurs, dans la mesure où les collectivités décentralisées se présentent comme de nouveaux acteurs institutionnels locaux investis du rôle d'animateurs du développement local.**
- Soutenir les démarches de développement local aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, afin de favoriser la concertation et le partenariat de l'ensemble des acteurs d'un territoire et sensibiliser et former les organisations de la société civile aux enjeux de la décentralisation et à la nécessité d'inscrire leur action dans les plans de développement communaux.
 - Promouvoir le dialogue et la négociation autour de la planification et de la programmation des politiques locales de développement, afin de permettre une articulation entre les dynamiques associatives et organisationnelles déjà existantes et les nouveaux acteurs locaux que sont les collectivités décentralisées.
 - Faire en sorte que dans ce processus, les logiques associative et communal ne soient pas présentées comme concurrentes, mais comme complémentaire et se renforçant mutuellement.
- 3. Promouvoir un développement social et économique équilibré.**
- Impliquer les populations, particulièrement les femmes et les jeunes, dans la valorisation et le développement des richesses et des potentialités économiques locales.
 - Appuyer le secteur productif et les initiatives créatrices d'emploi et de richesses formelles et informelles (formation professionnelle adaptée, accès à des systèmes de financements décentralisés, ...)
 - Appuyer la structuration du monde rural et créer des conditions favorables au maintien des jeunes dans les campagnes.
 - Mettre en œuvre des programmes de développement intégré à long terme, en prenant compte la protection de l'environnement, notamment dans les zones cotonnières et sensibiliser les populations à la dimension environnementale du développement.
 - Inscrire les projets dans un cadre global cohérent (cohérence par rapport aux plans de développement locaux et nationaux) et dans la durée, avec un positionnement sur le long terme, comme condition de leur pérennisation.

L'intégralité du procès verbal de la Commission mixte est disponible auprès de Corinne HENON, au Secrétariat technique des Commissions mixtes c /o CUF, 9 rue Christiani

QU'est ce qu'une Commission Mixte ?

Les Commissions mixtes sont les rencontres bilatérales officielles qui réunissent régulièrement les responsables politiques et hauts fonctionnaires français et leurs homologues dans le pays concerné, pour définir, de façon concertée, les grandes orientations des programmes bilatéraux de coopération signés entre les deux Etats. A l'origine uniquement gouvernemental, le dispositif Commissions mixtes, bénéficiant de la dynamique de rapprochement entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui caractérise la dernière décennie, a évolué progressivement jusqu'à associer aujourd'hui régulièrement les OSI et Collectivités territoriales françaises aux travaux de préparation et de suivi des Commissions mixtes des pays dans lesquels elles sont fortement engagées.

C'est en 1990, avec le Burkina Faso, que les OSI ont été admises à participer pour la première fois à une Commission mixte. En 1994, un secrétariat technique en charge d'organiser la participation des OSI et Collectivités territoriales aux Commissions mixtes s'est mis en place. Il est devenu pleinement opérationnel à partir de septembre 1995 avec la constitution d'un comité de pilotage bicéphale ONG et Collectivités territoriales, président tour à tour selon un principe de présidence annuelle, par Cités Unies France et Coordination Sud, assumant la conduite politique du dispositif.

Depuis le début de la décennie, les OSI et Collectivités territoriales françaises ont participé de façon active à une vingtaine de Commissions mixtes. Une dizaine (Mali, Sénégal, Burkina Faso, Haïti, etc.) ont pu aboutir à un véritable suivi (programmes prioritaires, actions concertées, groupes de travail) et témoignent que la participation des acteurs non gouvernementaux aux travaux de préparation et de suivi des Commissions mixtes, constitue un moyen privilégié pour ouvrir un dialogue et un débat sur les pratiques de coopération gouvernementales et non gouvernementales.

Les avancées sur le plan franco-français ont été les plus visibles :

- Renforcement du dialogue entre les deux composantes gouvernementale et non gouvernementale de la Coopération française.
- Rapprochement entre les OSI et les Collectivités territoriales françaises, qui ont appris à mieux se connaître et à travailler ensemble.

Mais aujourd'hui les enjeux au Sud (appui à la structuration de la société civile locale, renforcement des relations entre dynamique communale et dynamique associative dans le contexte des décentralisations en cours dans de nombreux pays, développement des relations Etat/ONG dans les pays partenaires) **sont également fondamentaux**. Ils sont d'ailleurs devenus un des axes prioritaires du suivi des Commissions mixtes.

COMMISSION MIXTE FRANCE/BURKINA FASO

En résumé :

La sixième Commission mixte France/Burkina Faso s'est tenue les 4, 5 et 6 mars 1999 à Ouagadougou. La préparation de la Commission mixte avait débuté en novembre 1998 avec la mise en place, En France et au Burkina Faso, de groupes de travail thématiques.

Une mission du Secrétariat technique des Commissions mixtes à Ouagadougou, en décembre 1998, a permis, à travers l'organisation de différents ateliers, de croiser les travaux déjà engagés en France et au Burkina Faso.

Principales recommandations formulées à l'égard des deux gouvernements français et burkinabé lors de la Commissions mixte :

☞ **Soutien au renforcement de la coordination entre acteurs**

- Mise en place d'un lieu-ressources d'informations sur les guichets, projets et programmes de coopération au Burkina Faso.
- Renforcement des cadres et mécanismes de coordination et de concertation entre tous les acteurs de la coopération, en France et au Burkina Faso.
- Mise en place d'un suivi des engagements de la Commission mixte.

☞ **Facilitation des démarches administratives**

- Simplification des formalités de voyage et de séjour en France des partenaires burkinabé.
- Accélération des formalités douanières pour faciliter l'apport de matériel et d'équipement dans le cadre de partenariats associatifs ou de jumelages-coopérations.

☞ **Evaluation des modalités d'intervention de la Coopération française.**

- Pluri-annualité des cofinancements (allongement de la durée des cofinancements avec évaluations périodiques).
- Renforcement des fonds déconcentrés accessibles aux partenaires locaux (FSD⁵, FAIB⁶)
- Meilleure articulation des procédures de financement (MAE⁷, AFD⁸, Fonds déconcentrés)
- Réflexion sur la mise en place d'un mécanisme financier permettant une ouverture des fonds AFD aux ONG et Collectivités territoriales françaises.
- Facilitation de l'accès pour les ONG et Collectivités territoriales françaises aux fonds multilatéraux (notamment Union Européenne).
- Implication des ONG et Collectivités territoriales françaises dans l'élaboration des programmes FAC⁹.

SUIVI DE LA COMMISSION MIXTE FRANCE/BURKINA FASO 1999/2000

Avancées sur le plan de la concertation

- ☞ Avec les services de l'Ambassade de France au Burkina Faso

⁵ Fonds Social de Développement

⁶ Fonds d'Appui aux Initiatives de Base

⁷ Ministère des Affaires Etrangères

⁸ Agence Française de Développement

⁹ Fonds d'Aide à la Coopération, aujourd'hui Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP)

- A signaler l'organisation, le 4 mai 1999 à Paris, d'une réunion d'information sur la coopération non gouvernementale française au Burkina Faso, qui a rassemblé une cinquantaine de représentants d'ONG et de Collectivités territoriales françaises, à l'occasion du départ en poste de M. Maurice PORTICHE, Ambassadeur de France à Ouagadougou. Cette réunion était organisée par le Mission de liaison des ONG, en collaboration avec le Secrétariat technique des Commissions mixtes et le CCOBF¹⁰

Avec l'AFD

- A signaler une première réunion d'information le 27 mai 1999, entre le Ministère des Affaires Etrangères, l'AFD et le Comité de suivi de la Commission mixte (ONG et Collectivités territoriales françaises), pour mieux faire connaître les procédures de l'AFD. Il semble toutefois encore difficile de dépasser le stade de l'information mutuelle. Les modalités d'ouverture de l'AFD aux acteurs non gouvernementaux restent très limitées et ponctuelles et il ne semble pas encore possible d'arriver à des échanges plus opérationnels.

*Le procès verbal de la Commission mixte est disponible
auprès de Corinne HENON, au Secrétariat technique des
Commissions mixtes c /o CUF
9 rue Christiani, 750015 PARIS.
Tél : 01 53 41 81. 96.
Fax. 01 53 41 00 89*

Dernière minute

Le comité de suivi de la commission mixte France/Burkina Faso est dissout :

C'est la décision qui a été prise par le secrétariat technique des commissions mixtes, en concertation avec le CCOBF et le groupe pays Burkina Faso Cités Unies France. En effet, la structuration des deux pôles de la coopération non gouvernementales française (OSI et collectivités territoriales) étant très avancé, il semble que ce comité de suivi avait moins lieu d'être que dans d'autres pays. Cela ne veut pas pour autant dire que le suivi de la commission mixte est arrêté, mais ce sera aux structures telles que le CCOBF et le groupe pays de Cités Unies France de le prendre en charge.

¹⁰ Comité de concertation des OSI Pour le Burkina Faso

Annexe n°6

Résumé

L a décentralisation au Burkina Faso**Orientations de la décentralisation au Burkina Faso :**

Six principes fondamentaux.

- La décentralisation constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie.
- Les collectivités locales ont le droit de s'administrer librement.
- La décentralisation doit être accompagnée d'une déconcentration des services de l'Etat afin de renforcer les capacités d'actions des collectivités locales.
- Le territoire national est divisé en collectivités locales (provinces, communes urbaines et rurales) dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
- Les collectivités locales sont administrées par conseils élus et dont les modalités relèvent de la loi, et des circonscriptions administratives (province, département, village) qui sont des cadres de représentations de l'Etat et de coordination de ses services déconcentrés et qui relèvent de la voie réglementaire.
- L'Etat entretient avec les collectivités locales des relations contractuelles d'assistance et de contrôle.

Loi n° 040/98/AN

Organisation de l'administration du territoire

Les communes urbaines sont les communes chef-lieu de province et celles dont la population est d'au moins 10 000 habitants ayant un budget d'au moins quinze millions FCFA.

Loi n° 041/98/AN

- **Les communes rurales** sont les communes chef-lieu de préfecture et celles dont la population est d'au moins 5 000 habitants ayant un budget d'au moins cinq millions FCFA.
- Les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont des communes à statut particulier avec des arrondissements.
- Le conseil élu de la collectivité locale est compétent pour toute action en matière de développement économique, social, culturel, et pour conclure des contrats avec toutes personnes physique ou morales ou extérieurs, créer des établissements publics,...dans ce but.
- Les attributions dévolues aux provinces et aux communes sont quasiment identiques dans les domaines suivants : développement économique et planification, délivrance des permis d'occuper, assainissement et environnement, santé et hygiène, éducation, formation professionnelle et alphabétisation, culture, sports et loisirs, protection civile, assistance et secours, pompes funèbres et cimetières, marchés, abattoirs et foires.
- Les attributions dévolues aux provinces et aux communes diffèrent dans les domaines suivants : eau (la commune peut participer à la production et à la distribution), électricité (la commune récupère l'éclairage public), aménagement du territoire (différente d'étendue territoriale), urbanisme (la commune peut

exécuter les lotissements, doit gérer les rues, la circulation, et les gares), gestion des espaces de cultures et d'élevage dévolue à la province.

- Les collectivités locales peuvent s'associer entre elles ou avec des collectivités étrangères par jumelage ou entente, ou, dans une même région, par la communauté de communes, elles peuvent également avec tout partenaire créer des Groupements d'Intérêt public.
- Les représentants de l'Etat sont : les hauts commissaires dans les provinces et les préfets dans les préfectures. Dans leur circonscription ils sont ordonnateurs pour les premiers et administrateurs pour les seconds du budget de l'Etat, ainsi que délégués de tous les ministres.
- L'Etat doit assistance aux collectivités locales sous formes de : subventions, dotations spéciales, mise à disposition de ressources humaines, d'appui technique ou financier.
- L'Etat exerce son contrôle par les autorités de tutelle administratives (MATS), financière (MEF) et/ou technique, les différents corps de contrôle de l'Etat, le contrôle juridictionnel ; cette tutelle est attribuée pour partie aux représentant de l'Etat dans les circonscriptions administratives.

Organisation et fonctionnement des collectivités locales

- La province/commune est administrée par un Conseil provincial/municipal, organe délibérant, comprenant deux commissions permanentes (affaires générales et affaires économiques et financières), avec un Président/maire et deux vice-présidents / adjoints, organe exécutif, tous élus pour cinq ans.
- Dans les deux cas, les Conseils se réunit au moins une fois par trimestre pour des sessions publiques de 5 jours maximum.
- Les attributions du Conseil (vote du budget, gestion de toutes affaires intéressant la collectivité) et du Maire/Président (conserver le patrimoine, diriger les travaux, représenter la province, promulguer des arrêtés, être ordonnateur du budget...).
- Les collectivités locales sont soumises au code des marchés publics mais peuvent procéder à l'attribution d'un marché ne dépassant pas un seuil fixé par le ministre des Finances.
- La comptabilité des collectivités locales comprend la comptabilité administrative de l'ordonnateur, celle du comptable public (en général le Trésorier Principal de la Province qui joue le rôle de Receveur de la collectivité) du Contrôleur financier (sur les engagements et les mandatements).

Les communes à statut particulier :

- Elles comportent des arrondissements qui constituent des communes à part entière, compétentes pour toute affaire concernant l'arrondissement à l'exclusion de toute matière ayant un intérêt général pour la commune globale, et qui doivent posséder les services suivants : Etat civil, services sociaux, régies de recettes, régies de dépenses.
- Le budget de la commune à statut particulier est un document unique dont les sections sont divisées en sous sections correspondant aux arrondissements.
- Le maire central est ordonnateur du budget général, les maires d'arrondissement sont ordonnateurs délégués des crédits alloués

- aux fonctionnement et aux investissements dans leur arrondissement, les rapports entre eux sont « de collaboration et non de hiérarchie ou de tutelle ».

AMBASSADE DE FRANCE
Au
Burkina Faso
- Service de coopération et d'action culturelle-



COORDONNEES & CONTACTS

<i>Adresse :</i>	Ambassade de France Service de coopération et d'action culturelle BP 150 OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO
<i>Téléphone :</i>	(226) 30 67 70/71/72
<i>Télécopie :</i>	(226) 30 89 00
<i>Courrier électronique :</i>	Scac@cenatrin.bf
<i>Site web</i>	Http://www.France-burkina.bf
<i>Interlocuteur(s) chargé(s) des relations avec les organismes conduisant des projets de coopération :</i>	Au sein du service « INST » qui traite spécifiquement des questions de coopération décentralisée et non gouvernementale, trois personnes peuvent être contactées : ☞ M. Hugues-Antoine SUIN, attaché de coopération pour le Développement Institutionnel et la Coopération Décentralisée. ☞ Melle Laurence Gervais, chargée du suivi et de la coopération non gouvernementale et décentralisée. ☞ M. Timothée Lefebvre du Prey, chargé du suivi FSD.

ACTIVITES	
Information	<p>Le service « INST » a pour mission de fournir des informations sur le contexte social, institutionnel et politique du pays et d'encourager les nouveaux intervenants à travailler en étroite collaboration avec les autorités administratives locales.</p> <p>Il tend également à instaurer un cadre de concertation entre intervenants français (coopération décentralisée et non gouvernementale) par l'intermédiaire, en France, du comité de coordination des organisations de solidarité internationale pour le Burkina Faso –CCOBF- 14 passage Dubail, 75010 PARIS Tél. 01 40 36 60 60 –Fax- 01 40 36 60 61 evandenbossche@laligue.org ccobf@laligue.org</p>
Suivi	Il assure également un suivi des ONG et collectivités territoriales françaises bénéficiant de cofinancement du Ministère des affaires étrangères.

FINANCEMENT DES PROJETS		
Fonds Social de Développement (FSD)	Présentation	<p>Le service dispose chaque année d'une ligne de crédits, intitulée Fonds Social de Développement (FSD), lui permettant de financer des projets présentés par des acteurs burkinabé.</p> <p>Au sein du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade, M. Timothée Lefebvre du Prey est le chargé de suivi FSD.</p>
	Eligibilité des acteurs	<p>Les projets doivent être présentés à l'Ambassade, par les représentants locaux de la société civile (associations, ONG, coopératives, collectivités territoriales...).</p> <p>Ceux-ci doivent disposer de la personnalité morale acquise selon les règles en vigueur au Burkina Faso.</p>
	Priorités sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> - La priorité est accordée aux actions visant des réalisations physiques dans les secteurs sociaux et les services collectifs. - Une priorité « géographique » est donnée aux projets situés dans les régions du sud-ouest et Nord du pays.
	Contribution locale	La contribution des bénéficiaires doit être équivalente à 30% de coût total du projet.
	Procédures	La sélection des projets est opérée par un Comité se réunissant régulièrement, composé de représentants de l'Ambassade de France, de l'Etat burkinabé et de représentants de la société civile.

Fonds <i>D'Appui aux</i> <i>Initiatives de Base</i> (FAIB)	Présentation du FAIB	<p>Le FAIB est un fond mis en place dans le cadre du Programme Prioritaire Burkina Faso et financé par le Ministère des Affaires Etrangères.</p> <p>La gestion des fonds est assurée par l'ONG française « Peuples Solidaires » (Représentant permanent au Burkina Faso : M. Să dou OUEDRAOGO –Tél : (226) 30 23 90</p>
	Eligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Le FAIB s'adresse aux acteurs locaux du développement : groupements et associations de base, mouvements de jeunes, coopératives, etc... - L'acteur burkinabé doit exister depuis au moins deux ans et avoir un lien de partenariat avec une association française à but non lucratif (loi 1901), apolitique et non syndicale (les collectivités locales ne sont pas éligibles).
	Contenu des projets	<p>Le FAIB a pour vocation de soutenir des initiatives locales burkinabées de petite envergure, visant la structuration des organisations de base et l'appui institutionnel</p>
	Dossier	<p>Si l'initiative du projet doit être clairement identifiée comme celle de l'acteur burkinabé, les projets doivent être présentés par un couple acteur burkinabé / associations française, celle-ci venant en appui.</p>
	Délais de procédures	<p>Après accord du Comité de Pilotage du Programme Prioritaire Burkina Faso, composé des ONG chefs de file du Programme et des pouvoirs publics français, et après avis du Comité de suivi du programme Prioritaire au Burkina Faso, une convention est passée entre l'opérateur technique, Peuples Solidaires, le porteur burkinabé du projet et le partenaire français.</p>
	Financement	<p>Le FAIB peut apporter jusqu'à 50 % du coût du projet. Les autres 50% doivent provenir de l'association française, de l'acteur burkinabé, et d'autres bailleurs.</p> <p>Le coût global du projet doit être compris entre : 20 000 et 100 000 FF pour un an.</p> <p>La part de l'ONG burkinabé peut être constituée de valorisations.</p> <p>L'association française est dans l'obligation d'apporter un minimum de 15% du projet, qui proviendront des fonds propres de l'association. Cet apport pourra comporter des valorisations, qui devront être explicitement justifiées.</p>

	Organisation	Contacts	Adresse	code postal	ville	Tél	Présence
1	Adel Burkina	M. WOLFROM	17, rue Clémenceau	69660	Collonges au Mt d'Or		Excusé
2	Agir Abcd	M. Pierre SIMON	233 rue Vendôme	69003	Lyon	04-78-60-23-32	Présent
3	Agir Abcd	Mme Annie SETTE	233 rue Vendôme	69003	Lyon	04-78-60-23-32	Excusée
4	Agir Abcd	M. Jean GIROUD	233 rue Vendôme	69003	Lyon	04-78-60-23-32	Présent
5	Aide au Burkina Faso pour son développement humain	M. Jean GIROUD	19 rue Danton	69003	Lyon		Présent
6	Ambassade du Burkina Faso		159, Bd Haussmann	75008	Paris		Excusé
7	Amitié et Partage	Mme Georgette BRES	Les Bans	07000	Veyras		Présente
8	Association pour le Dév agro industriel du Sahel	M. Jacques PHEBY		01150	Vaux en Bugey	04-74-35-91-81	Présent
9	Association pour le Dév agro industriel du Sahel	M. Henri LEIGNIER		01150	Vaux en Bugey	04-74-35-91-81	Présent
10	Centre Social Culturel de Montélimar		10, rue Lavoisier	26200	Montélimar	04-75-01-48-78	Excusé
11	Centre social de Riorges		319 rue Léon Blum	42153	Riorges	04-77-70-76-76	Excusé
12	Chambéry-Ouahigouya	Mme Odette PION	895 Route de la Bathie	73230	St Alban	04-79-72-93-99	Présente
13	Chambéry-Ouahigouya	M. Samuel CAILLAULT	Hôtel de Ville - BP 1105	73011	Chambéry cdx	04-79-60-23-04	Excusé
14	CHS St Jean de Dieu	M. Valentin BADIEL	210 Route de Vienne	69373	Lyon cedex 08	04-37-90-13-51	Présent

15	Ciedel	M. Rangar NDJENADJIM	Etudiant 1° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
16	Ciedel	M. Abdrahamane GOITA	Etudiant 2° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
17	Ciedel	M. Thomas d'Aquin YAMEOGO	Etudiant 2° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
18	Ciedel	M. David HACQUIN	Etudiant 1° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
19	Ciedel	Mme Vilma LUNA	Etudiante 1° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présente
20	Ciedel	Mme Françoise LEBA	Etudiante 1° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présente
21	Ciedel	M. Dao YOUSSOUF	Etudiante 1° année - 30 rue Ste Hélène	69003	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
22	Ciedel	M. Issa SORGHO	Etudiant 1° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
23	Ciedel	M. Hamidou ZAN	Etudiant 1° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
24	Ciedel	Mme Adrienne RAMDE	Etudiante 2° année - 30 rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présente
25	Ciedel	M. Jean-Marc PERRIER	30, rue Ste Hélène	69002	Lyon	04-72-77-87-50	Présent
26	Cités Unies France	M. Michel ROUX	9, rue Christiani	75018	Paris	01-53-41-81-81	Intervenant
27	Club Tricastin EDF		CNPE de Tricastin - BP 19	26130	St Paul Trois Châteaux		Excusé
28	Comité de coopération décentralisée	M. Pierre BORRIONE	Mairie	69760	Limonest		Présent
29	Comité de coopération décentralisée	Mme Marie LARDET	Mairie	69760	Limonest		Excusée

30	Comité de coopération décentralisée	Mme Rosy DELACOURT	Mairie	69760	Limonest		Excusée
31	Comité de Coordination pour le Burkina Faso	Mme Elsa VANDEN BOSSCHE	14, Passage Dubail	75010	Paris	01-40-36-60-60	Intervenante
32	Comité de jumelage de Grigny		Mairie	69250	Grigny		Excusé
33	Comité de Jumelage de la Clusaz	M. COUGER	Châlet la Croix	74220	La Clusaz		Présent
34	Comité de jumelage de Villeurbanne		Hôtel de ville - BP 5051	69100	Villeurbanne		Excusé
35	Comité de Jumelage Grigny-Koupela	M. Robert DЕМEZ	Hôtel de Ville	69520	Grigny	04-72-49-52-49	Présent
36	Comité de Jumelage Grigny-Koupela	M. JM CHEVILLARD	Hôtel de Ville	69520	Grigny	04-72-49-52-49	Présent
37	Comité de Jumelage Grigny-Koupela	M. André FABRE	Hôtel de Ville	69520	Grigny	04-72-49-52-49	Excusé
38	Comité de jumelage Mably Pô		Mairie	42300	Mably		Excusé
39	Comité Municipal des villes jumelées du Teil		Mairie	07400	Le Teil	04-75-49-00-24	Excusé
40	Communautés de Communes des Vals d'Aix et d'Isables	M. Emmanuel RANCON	28, rue Robert Lugnier	42260	St Germain Laval	04-77-65-48-75	Présent
41	Commune de Chassieu		Mairie	69680	Chassieu	04-72-05-44-00	Excusé
42	Commune de Communay		Mairie	69630	Communay	04-72-49-80-60	Excusé
43	Commune de Firminy		Mairie, CCAS, BP 40	42702	Firminy cedex	04-77-40-50-60	Excusé

44	Commune de Lentilly		Mairie	69210	Lentilly	04-74-01-70-49	Excusé
45	Commune de Limonest		Mairie	69760	Limonest		Excusé
46	Commune de Lissieu		Mairie	69380	Lissieu	04-78-47-39-20	Excusé
47	Commune de Rillieux La Pape	M. Robert GILLOUIN	Mairie, 165 rue Ampère	69 140	Rillieux la Pape	04-37-85-00-00	Présent
48	Commune de St Fons	M. Rolland CHIAVAZZA	Mairie, BP 100	69195	St Fons cdx	04-72-09-20-20	Présent
49	Commune de St Pierreville		Mairie	07190	St Pierreville		Excusé
50	Commune de Villerest		Mairie	42300	Villerest	04-77-69-66-66	Excusé
51	Compagnons Scouts de France		5 chemin des Tuileries	69570	Dardilly		Excusé
52	Conseil Général de l'Ardèche		Hôtel du Département - BP 737	07007	Privas cedex		Excusé
53	Consulat du Burkina Faso	M. JP GROLLEMUND	38 av. de Saxe	69006	Lyon	04-72-74-27-50	Présent
54	Coup de Pouce	M. J-P FERREOL	Chemin sous les Travailleurs	26 200	Montélimar	04-75-01-41-50	Présent
55	Coup de Pouce	M. Gérald DOUIN	Chemin sous les Travailleurs	26 200	Montélimar	04-75-01-41-50	Excusé
56	Echanges et Partage de A à Z	Mme DIAZ-SERRA	2 Bd Taine	74000	Annecy	04-50-33-90-00	Présente
57	Echanges et Partage de A à Z	M. GELFMANN	2 Bd Taine	74000	Annecy	04-50-33-90-00	Présent
58	Echanges Péronnas		Mairie	01000	Peronnas	04-74-21-77-55	Excusé

59	Entremonts et Peuples	Mme CHAUVEAU	Les Teppaz	73760	Entremont le Vieux		Excusé
60	Fédération Œuvres Laiques	M. Maurice Duchesne	22 rue Paul Petit	42031	St Etienne Cedex 2	04 77 49 54 85	Excusé
61	Hospices Civils de Lyon	Mme Thuy-Tien COUTY	3, Quai des Célestins	69002	Lyon	04-72-40-70-11	Excusée
62	Interactions pour le Développement	M. Jacques VULLIOD	191 C av. St Exupéry	69500	Bron	04-78-76-16-16	Présent
63	Jeremi Rhône-Alpes	Mme BURLET-VIENNET	85 cours Charlemagne	69002	Lyon	04-78-92-92-23	Présente
64	Jeremi Rhône-Alpes	M. Gilbert GEAY	85 cours Charlemagne	69002	Lyon	04-78-92-92-23	Présent
65	Laafiasso	Dr Michel ROUMEAS	Hôpital St Jean de Dieu - 290 Route de Vienne	69373	Lyon cedex 08	04-37-90-13-51	Présent
66	Laafiasso	M. RENAUDOT	Hôpital St Jean de Dieu - 290 Route de Vienne	69373	Lyon cedex 08	04-37-90-13-51	Présent
67	Laafiasso	M. BREZINS	Hôpital St Jean de Dieu - 290 Route de Vienne	69373	Lyon cedex 08	04-37-90-13-51	Présent
68	Laafiasso	M. SIMOND	Hôpital St Jean de Dieu - 290 Route de Vienne	69373	Lyon cedex 08	04-37-90-13-51	Présent
69	Le Grand Lyon		20, rue du Lac	69003	Lyon		Excusé
70	Les Amis de Gomponsom		rue de l'église	38420	Muriannette		Excusé
71	Les Enfants d'abord	Mme Christiane PLAGNARD	23 rue L. Boch	74000	Annecy		Présente
72	Les Enfants d'abord	Mme Amélie MERLE	290 Route de Vienne	69373	Lyon cedex 08	04-37-90-13-51	Présente
73	Lycée Olivier de Serres	Mlle Edith GIACOMAZZI	BP 150	07200	Aubenas	04-75-35-17-55	Présente

74	Micro Africa	Mme ALLARD (prof.)	Lycée Les Bressis	74600	Seynod	04-50-52-01-22	Présente
75	Micro Africa	Etudiante	Lycée Les Bressis	74600	Seynod		Présente
76	Micro Africa	Etudiante	Lycée Les Bressis	74600	Seynod		Présente
77	Micromégas		5 ter, rue Marc Seguin	01000	Bourg en Bresse		Excusé
78	Ministère des Affaires étrangères	M. William BENICHO	SPE/CG/AI - départ. Afrique Bd St Germain 244	75303	Paris 07 SP	01-43-17-90-00	Intervenant
79	Orsac - Les Alaniers	M. Jacques LECORCHE	5 rue de la Providence	01000	Bourg en Bresse	04-74-22-14-12	Présent
80	Orsac - Les Alaniers	M. Pascal SEPTIER	5 rue de la Providence	01000	Bourg en Bresse	04-74-22-14-12	Présent
81	Partage des Savoirs	M. Alain DUQUESNE	12 rue des Farges	69005	Lyon		Présent
82	Partage des Savoirs	Mme R. DUQUESNE	12 rue des Farges	69005	Lyon		Présente
83	Partage et Aide Interactifs Nord-Sud	Mme COURBIERE	289 rue Montesquieu	69400	Villefranche sur Saône		Présente
84	Partage Tiers-Monde Val d'Azergues	M. J-C METTON	Maison des associations - 1 rue de la République	69380	Chazay d'Azergues	04-78-43-65-08	Présent
85	Resacoop	Mme Corinne LAJARGE	30 rue Ste Hélène	69 002	Lyon	04-78-42-96-82	Animatrice
86	Resacoop	M. Antonio SILVEIRA	30 rue Ste Hélène	69 002	Lyon	04-78-42-96-82	Animateur
87	Resacoop	Mme Isabelle TAINE	30 rue Ste Hélène	69 002	Lyon	04-78-42-96-82	Présence
88	Resacoop	M. Pascal KENGUE	30 rue Ste Hélène	69 002	Lyon	04-78-42-96-82	Présent

89	Resacoop	M. Souleyman TRAORE	30 rue Ste Hélène	69 002	Lyon	04-78-42-96-82	Présent
90	Rhône Bas-Congo	M. DEPROST	43, rue Rochon	69270	Couzon au Mont d'Or	04-78-22-35-12	Présent
91	Solidarité Afrique	M. JUILLER	19, rue de la République	69330	Meyzieux		Excusé
92	Solidarité Ardèche - Afrique	M. Michel VALLA	Mairie, Place du Clos	07190	St Pierreville	04-75-66-60-14	Présent
93	Solidarité Franco Burkinabé	M. PEYRON	18, rue de la Grange Dodieu	69440	Mornant	04-78-44-11-01	Excusé
94	Solidarité Tiers Monde Meythet	Mme Odette DUBOIS	22, rue Lieutenant Simon	74960	Meythet	04-50-22-05-32	Présente
95	Solidarité Tiers Monde Meythet	M. Serge FESQUOT	22, rue Lieutenant Simon	74960	Meythet	04-50-22-05-32	Présent
96	Solidarité Tiers Monde Meythet	M. Gérard DEBUISSON	22, rue Lieutenant Simon	74960	Meythet	04-50-22-05-32	Présent
97	Solidarités Franco-Burkinabè	M. Roland PEYRON	18 rue de la Grange Dodieu	69440	Mornant	04-78-44-11-01	Absent
98	Solidarités Franco-Burkinabè	Mme M-T PEYRON	18 rue de la Grange Dodieu	69440	Mornant	04-78-44-11-01	Présente
99	Union de quartier Berriat - St Bruno		salle des tickets, 14 place St Bruno	38000	Grenoble		Excusé
100	Urgence Santé Développement		Luzuel - Antraigues	07530	Cel	04-75-38-70-38	Excusé
101	Urgence Santé Europe Burkina	Mme BARATTIER	Luzuel - Antraigues	07530	Cel		Excusé
102	Via Nebba	M. Tony ROUGE	Les Berthières	42630	St Victor/Rhins	04-74-64-13-86	Excusé
103	Via Nebba	M. Georges MADIEGA	67 rue Domer	69007	Lyon		Présent

104	Ville d'Aix les Bains		Mairie	73103	Aix les Bains		Excusé
105	Ville d'Annecy le vieux		Hôtel de Ville, BP 249	74942	Annecy le vieux		Excusé
106	Ville de Chambéry	M. Michel ROUX	Hôtel de Ville - BP 1105	73011	Chambéry	04-79-60-20-55	Intervenant
107	Ville de Chambéry	Mme MENNESSIER	Hôtel de Ville - BP 1105	73011	Chambéry cdx	04-79-60-20-11	Présente
108	Ville de Rillieux la Pape		Mairie	69140	Rillieux la Pape		Excusé
109	Ville de Villeurbanne	Mme Agnès FAUDON	Mairie - Place Lazare Goujon	69100	Villeurbanne	04-78-03-67-82	Présente
110	Voaga	Mme Jocelyne CHIAVAZZA	25 rue Etienne Dolet	69190	St Fons		Présente
111		M. Albert KABERUKA	36 Route de la Gare	69630	Chaponost		Présent
112		Mme Nathalie MAICHE	36 Route de la Gare	69630	Chaponost		Présente
113		Mlle Nicole CROCHET	32 rue St Jean	69005	Lyon	04-72-77-93-39	Présente
114		Mlle Isabelle SAUVIGNET	18 rue Melchior de Vogue	07100	Annonay		Présente
115		M. Célestin KABERUKA	BP 231	231	Kigali - Rwanda		Présent
116		Mme Fanny AYMARD	Chemin du Colombier	69630	Chaponost		Présente

Contribution du Ministère des Affaires Etrangères

- Récapitulatif de l'aide française au Burkina Faso de 1996 à 1999
- Bilan des cofinancements coopération décentralisée

Récapitulatif de l'aide française au Burkina Faso de 1996 à 1999				
Type d'aide	Paiements en millions de FF			
	1999	1998	1997	1996
I. Aide projet	170,09	205,32	169,22	185,41
1) Ministère de la Coopération	30,47	27,34	35,88	38,73
* Projets FAC (hors bourses)	29,30	23,02	28,31	32,76
* Appui à la coopération décentralisée	1,17	0,62	3,60	5,97
* Appui aux OSI : Programme prioritaire		3,70	3,67	
* Aides diverses			0,30	
2) Groupes Agence Française de Développement	139,62	177,98	133,34	146,68
II. Assistance technique	43,69	48,60	48,33	48,89
1) Assistance technique directe	43,01	47,92	47,57	47,88
2) Délégations d'enseignement	0,08	0,08	0,16	0,12
3) Assistance technique sur marché –Mission d'experts	0,60	0,60	0,60	0,89
III. Concours financiers	121,02	122,81	117,03	224,97
1) Les aides budgétaires	6,00	8,41	4,38	58,02
* transport + aide alimentaire	6,00			
* sommet de l'OUA		1,67		
* appui à la CAN 98		2,87		
* opération pénurie d'eau 98		0,57		
* appui aux élections		2,00	3,00	
* convention logement		1,30	1,38	0,47
* sommet France-Afrique				57,55
2) L'allègement de la charge de la dette	115,02	114,40	112,65	116,95
3) Subventions Ajustement Structurel				50,00
IV. Bourses et stages	5,81	6,95	5,86	6,21
1) Bourses sur titre IV	5,28	5,80	5,30	5,04
2) Bourses FAC	0,53	1,15	5,56	1,17
V. Aides diverses (hors AT et bourses)	0,86	2,14	1,95	2,18
VI. Concours des instituts de recherche	22,17	35,20	36,80	37,97
1) IRD	21,00	21,00	20,00	21,77
2) CIRAD	1,17	14,20	16,80	16,20
VII. Aide Militaire	24,70	22,00	19,36	19,15
1) Assistance technique	10,50	10,00	10,36	10,55
2) Aide logistique	5,50	6,00	5,00	6,00
3) Formation-Stages	3,00	6,00	4,00	2,60
4) Création d'une école	5,70			
IX. Aide Inter-Etats (IE) et Intérêt Général (IG)	22,19	26,58	26,50	25,25
1) Fonds d'Aide et de Coopération	4,89	8,35	6,43	8,66
2) Assistance technique	17,00	17,44	19,21	15,60
3) Bourses et stages	0,30	0,79	0,86	0,99
4) subventions de fonctionnement titre IV	3,05			
Total de l'aide publique française	410,53	469,60	425,05	550,03

BILAN DES COFINANCEMENTS COOPERATION DECENTRALISEE

La multiplicité des intervenants ainsi que la diversité des projets mis en œuvre et des modes d'intervention rend donc difficile une évaluation globale pertinente des actions de coopération décentralisée. Par ailleurs, les aspects « culturels » des jumelages (voyages d'échange notamment) sont difficilement mesurables en termes strictement financiers.

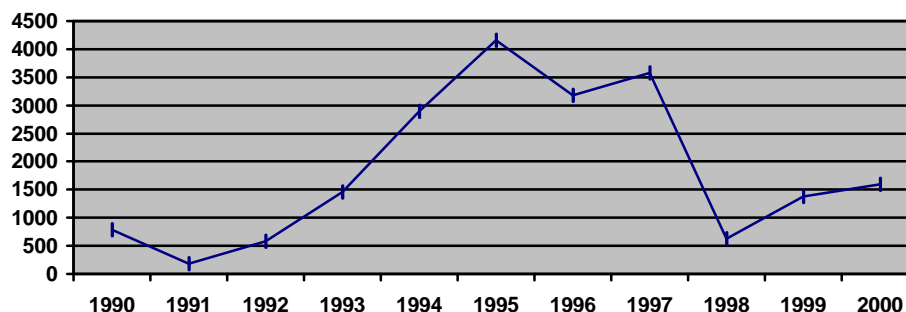
Cependant, certaines tendances générales peuvent être observés à travers l'étude des projets cofinancés par la coopération française (Ministère des affaires étrangères et ex-Ministère de la coopération) entre 1990 et 2000.

A.Cofinancements coopération décentralisée 1990-2000 (montant en FF)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (au 16/03)
Cofinancement Coopération Française (DEV/ILU) (KF)	787	181,3	584	1454,2	2889,5	4157,1 *	3177,3	3582	264	1379,6	1597,8
Nombre de projets	5	2	2	3	57	28+ ?	33	28	4	4	9

* dont 3 000 000 FF co-financements 1995 des villes adhérentes à CUF

Evolution de 1990 à 2000

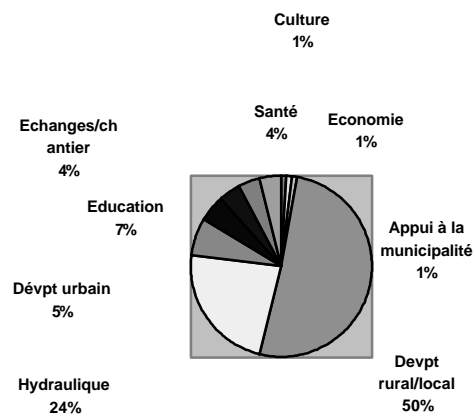


B. Répartition des cofinancements par secteurs d'intervention

Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1990, 1991, 1992 et 1993

		Montant des cofinancements en FF (% du montant total)			
		1990	1991	1992	1993
Secteur d'intervention	Assainissement	203 000 (27.7%)	-	-	-
	Culture	200 000 (27.3%)	-	-	-
	Développement rural/local	200 000 (27.3%)	138 300 (73.3%)	434 000 (74.3%)	1 454 200 (100%)
	Education	-	-	150 000 (25.7%)	-
	Hydraulique	-	43 000 (23.7%)	-	-
	Santé	130 000 (17.7%)	-	-	-
Total		733 000	181 300	584 000	1454 200

Secteurs d'intervention	Année 1994	
	Montant en FF	Nb de projets
Développement rural/local	1 552 800	18
Hydraulique	690 000	9
Education	189 000	8
Dévtpt urbain/assainissement	135 000	5
Echanges	123 000	4
Santé	113 500	9
Appui à la municipalité	38 000	2
Economie	28 000	1
Culture	20 000	1
Total	2 889 500	57



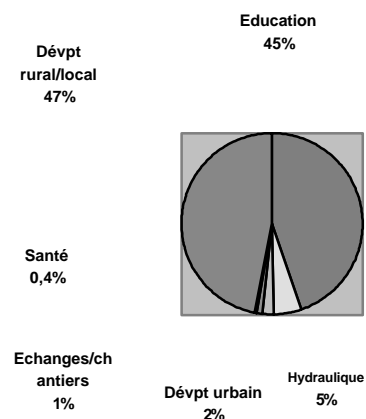
**Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1994
(en % du montant total des cofinancements)**

Secteurs d'intervention	Année 1995	
	Montant en FF	Nb de projets
Développement rural/local	905 600	14
Hydraulique	92 000	4
Education	865 000	6
Dévtpt urbain/assainissement	48 000	2
Echanges	20 000	1
Santé	5 000	1
Total	1 157 100*	28

* hors cofinancements villes adhérentes à CUF

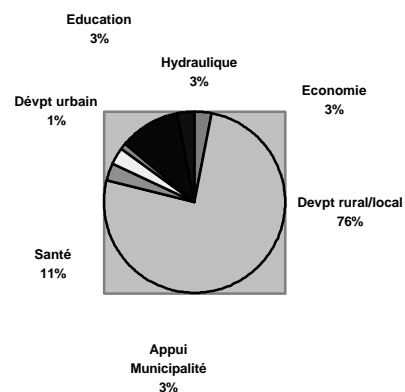
(non détaillés)

Les résultats présentés ne sont donc pas totalement Représentatifs.



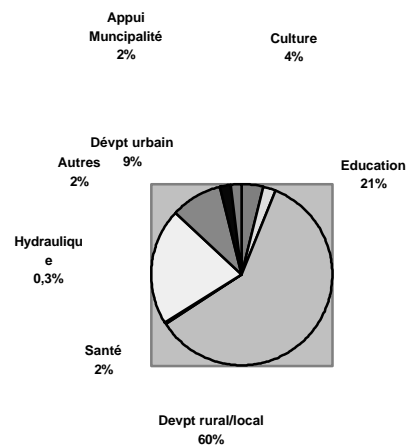
**Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1995
(en % du montant total des cofinancements)**

Secteurs d'intervention	Année 1996	
	Montant en FF	Nb de projets
Développement rural/local	2 433 300	11
Hydraulique	95 000	4
Education	95 000	6
Dévtpt urbain/assainissement	45 000	2
Santé	336 000	4
Appui à la municipalité	93 000	4
Economie	80 000	2
Total	3 177 300	33



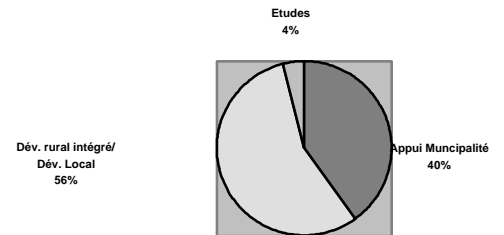
Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1996
(en % du montant total des cofinancements)

Secteurs d'intervention	Année 1997	
	Montant en FF	Nb de projets
Développement rural/local	2 117 000	10
Hydraulique	10 000	1
Education	765 000	6
Dévtpt urbain/assainissement	319 000	2
Santé	85 000	3
Appui à la municipalité	80 000	2
Culture	150 000	1
Autres (études, colloques)	56 000	3
Total	3 582 000	28



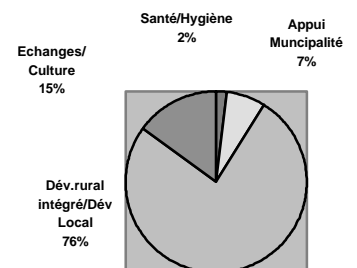
Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1997
(en % du montant total des cofinancements)

Secteurs d'intervention	Année 1998	
	Montant en FF	Nb de projets
Appui à la municipalité	250 000	1
Développement rural intégré/Développement local	350 000	2
Etudes	24 000	1
Total	624 000	4



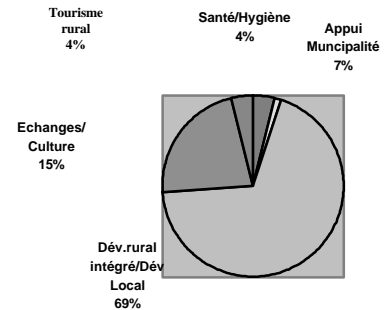
Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1998
(en % du montant total des cofinancements)

Secteurs d'intervention	Année 1999	
	Montant en FF	Nb de projets
Appui à la municipalité	94 133	1
Développement rural intégré/Développement local	1 050 500	2
Echanges/Culture	210 000	1
Santé/Hygiène	25 000	1
Total	1 379 633	5



Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1999
(en % du montant total des cofinancements)

Secteurs d'intervention	Année 2000	
	Montant en FF	Nb de projets
Appui à la municipalité	20 000	3
Développement rural intégré/Développement local	1 103 869	2
Echanges/Culture	350 000	1
Santé/Hygiène	63 950	2
Tourisme rural	60 000	1
Total	1 597 819	9



**Répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée au 16/03/00
(en % du montant total des cofinancements)**

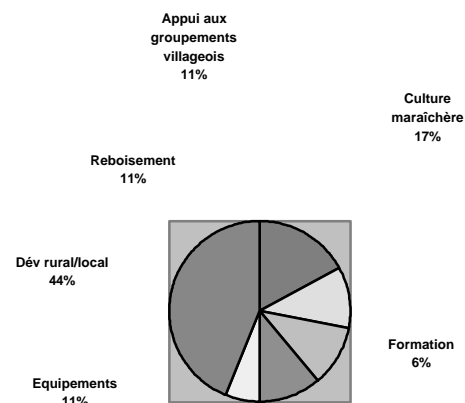
Les projets de développement rural ont toujours constitué la majorité des cofinancements, de plus en plus mis en œuvre sous forme de programme de développement local.

Les autres secteurs privilégies l'hydraulique, la santé et l'éducation.

L'appui aux municipalités tend à prendre de l'importance.

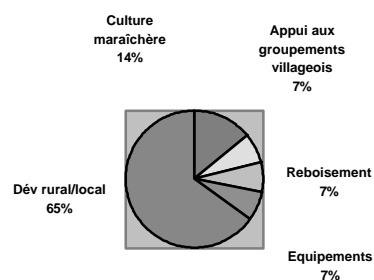
C. Détail des projets développement rural

Secteurs d'intervention	Année 1994	
	Montant Total	Nombre de projets
Développement rural intégré/Développement local	1 450 500	8
Culture maraîchère	28 000	3
Équipement	25 000	2
Reboisement	18 500	2
Appui aux groupements villageois	16 800	2
Formation	14 000	1
Total	1 552 800	18



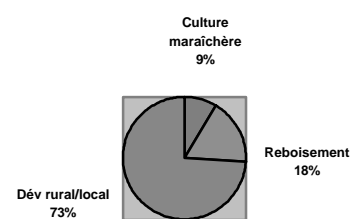
Développement rural : répartition sectorielle des cofinancements coopération décentralisée en 1994 (en % du nombre total de projets agricoles)

Secteurs d'intervention	Année 1995	
	Montant Total	Nombre de projets
Développement rural intégré/Développement local	856 600	9
Culture maraîchère	30 000	2
Équipement	6 000	1
Reboisement	4 000	1
Appui aux groupements villageois	9 000	1
Total	905 600	14



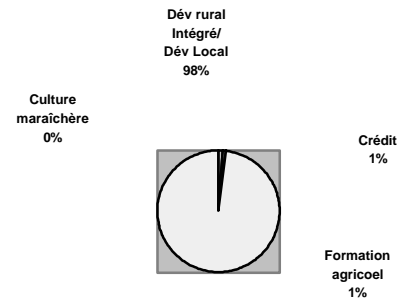
Année 1995 (En % du nombre total de projets agricoles)

Secteurs d'intervention	Année 1996	
	Montant Total	Nombre de projets
Développement rural intégré/Développement local	2 402 300	8
Culture maraîchère	5 000	1
Reboisement	26 000	2
Total	2 433 300	11



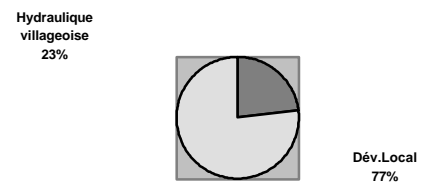
Année 1996 (en % du nombre total de projets agricoles)

Secteurs d'intervention	Année 1997	
	Montant Total	Nombre de projets
Développement rural intégré/Développement local	2 068 000	7
Culture maraîchère	9 000	1
Formation agricole	15 000	1
Crédit	25 000	1
Total	2 117 000	10



Année 1997
(en % du nombre total de projets agricoles)

Secteurs d'intervention	Année 1998	
	Montant Total	Nombre de projets
Développement local	270 000	1
Hydraulique villageoise	80 000	1
Total	350 000	2



Année 1998
(en % du nombre total de projets agricoles)